



Des Hommes,
des Idées,
un Futur

Rapport de gestion et ses annexes

BEP ENVIRONNEMENT

2018

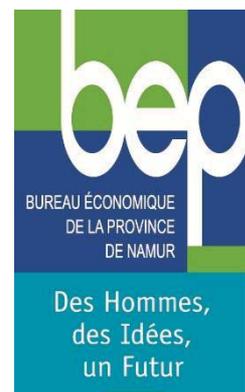


Table des matières

1) LES COMPTES ANNUELS.....	3
a. Bilan après répartition	3
b. Compte de résultats	5
c. Affectation et prélèvements.....	6
2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS	7
a. Commentaires à l'ACTIF.....	7
ACTIFS IMMOBILISES	7
ACTIFS CIRCULANTS.....	8
b. Commentaires au PASSIF	9
CAPITAUX PROPRES.....	9
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	10
DETTES.....	10
c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS	11
3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	15
4) LES REGLES D'EVALUATION	16
5) LA LISTE DES GARANTIES	20
6) LES MARCHES PUBLICS	21
7) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES.....	28
8) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	29
9) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION	32
10) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT	33
11) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL.....	34

1) LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

a. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2018	Exercice 2017
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	35.813.431	34.005.849
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	20.114	5.827
Immobilisations corporelles	22/27	35.756.009	33.953.119
Terrains et constructions	22	21.706.943	23.193.142
Installations, machines et outillage	23	6.412.700	6.338.527
Mobilier et matériel roulant	24	7.411.684	4.412.904
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	224.681,82	8.546
Immobilisations financières	28	37.308	46.903
Entreprises liées	280/1	-	-
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	20.400	30.400
Autres immobilisations financières	284/8	16.908	16.503
<i>Actions et parts</i>	284	-	-
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	16.908	16.503
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	30.370.426	33.088.068
Créances à plus d'un an	29	5.259.805	5.007.187
Créances commerciales	290	-	0
Autres créances	291	5.259.805	5.007.187
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	502.933	438.269
Approvisionnements	30/31	419.182	365.616
En-cours de fabrication	32	-	-
Produits finis	33	-	-
Marchandises	34	83.752	72.653
Immeubles destinés à la vente	35	-	-
Acomptes versés	36	-	-
Commandes en cours d'exécution	37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	11.539.947	9.647.529
Créances commerciales	40	7.448.330	5.920.758
Autres créances	41	4.091.616	3.726.771
Placements de trésorerie	50/53	13.056.802	17.366.098
Actions propres	50	-	-
Autres placements	51/53	13.056.802	17.366.098
Valeurs disponibles	54/58	1.525	607.033
Comptes de régularisation	490/1	9.413	21.952
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	66.183.858	67.093.918

PASSIF		Exercice 2018	Exercice 2017
CAPITAUX PROPRES	10/15	27.900.849	27.861.693
Capital	10	173.225	173.225
Capital souscrit	100	173.225	173.225
Capital non appelé	101	-	-
Primes d'émission	11	-	-
Plus-values de réévaluation	12	-	-
Réserves	13	20.496.506	20.409.153
Réserve légale	130	17.323	17.323
Réserves indisponibles	131	-	-
Réserves immunisées	132	-	-
Réserves disponibles	133	20.479.183	20.391.830
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	-	-
Subsides en capital	15	7.231.119	7.279.316
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	4.070.734	4.304.723
Provisions pour risques et charges	160/5	4.070.734	4.304.723
Pensions et obligation similaires	160	5.958	11.683
Charges fiscales	161	-	-
Grosses réparations et gros entretien	162	4.064.776	4.293.040
Obligations environnementales	163	-	-
Autres risque et charges	164/5	-	-
Impôts différés	168	-	-
DETTES	17/49	34.212.274	34.927.502
Dettes à plus d'un an	17	22.496.232	24.734.926
Dettes financières	170/4	22.496.045	24.734.740
<i>Etablissements de crédit</i>	173	22.496.045	24.734.740
<i>Autres emprunts</i>	174	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Acomptes reçus sur commandes	176	-	-
Autres dettes	178/9	186	186
Dettes à un an au plus	42/48	11.388.334	9.880.800
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	2.461.682	3.761.363
Dettes financières	43	993.501	-
Dettes commerciales	44	5.486.520	3.827.708
<i>Fournisseurs</i>	440/4	5.486.520	3.827.708
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	2.276.350	2.235.646
<i>Impôts</i>	450/3	333.894	332.119
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	1.942.456	1.903.527
Autres dettes	47/48	170.280	56.082
Comptes de régularisation	492/3	327.709	311.776
TOTAL DU PASSIF	10/49	66.183.858	67.093.918

b. Compte de résultats

		Exercice 2018	Exercice 2017
Ventes et prestations	70/76A	52.939.781	50.847.633
Chiffre d'affaires	70	18.807.826	18.074.227
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	3.912	-3.318
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	33.886.551	32.723.242
Produits d'exploitation non récurrents	76A	241.493	53.482
Coût des ventes et prestations	60/66A	52.184.344	50.063.421
Approvisionnements et marchandises	60	3.932.053	3.372.342
<i>Achats</i>	<i>600/8</i>	<i>3.992.806</i>	<i>3.447.903</i>
<i>Stocks : réduction (augmentation)</i>	<i>609</i>	<i>- 60.753</i>	<i>- 75.561</i>
Services et biens divers	61	22.225.426	20.780.412
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	13.198.335	12.876.531
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	3.821.150	4.163.663
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	8.985.197	8.404.120
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	- 233.989	252.848
Autres charges d'exploitation	640/8	234.035	208.272
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	22.137	5.231,94
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	755.438	784.211
Produits financiers	75/76B	63.962	66.139
Produits financiers récurrents	75	63.962	66.139
<i>Produits des immobilisations financières</i>	<i>750</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>751</i>	<i>59.854</i>	<i>62.190</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>752/9</i>	<i>4.108</i>	<i>3.949</i>
Produits financiers non récurrents	76B	-	-
Charges financières	65/66B	711.643	785.597
Charges financières récurrentes	65	711.643	785.597
<i>Charges des dettes</i>	<i>650</i>	<i>711.317</i>	<i>784.508</i>
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)</i>	<i>651</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>652/9</i>	<i>327</i>	<i>1.088</i>
Charges financières non récurrentes	66B	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	107.757	64.754

		Exercice 2018	Exercice 2017
Prélèvements sur les impôts différés	780	-	-
Transfert aux impôts différés	680	-	-
Impôts sur le résultat	67/77	20.404	25.414
Impôts	670/3	20.404	25.414
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	87.353	39.340
Prélèvements sur les réserves immunisées	789	-	-
Transfert aux réserves immunisées	689	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	87.353	39.340

c. Affectation et prélèvements

		Exercice 2018	Exercice 2017
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	87.353	39.340
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	87.353	39.340
Bénéfice (Perte) reportée de l'exercice précédent	14P	-	-
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	-	-
sur le capital et les primes d'émission	791	-	-
sur les réserves	792	-	-
Affectations aux capitaux propres	691/2	87.353	39.340
au capital et aux primes d'émission	691	-	-
à la réserve légale	6920	-	-
aux autres réserves	6921	87.353	39.340
Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	-	-
Intervention d'associés dans la perte	794	-	-
Bénéfice à distribuer	694/6	-	-
Rémunération du capital	694	-	-
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Autres allocataires	696	-	-

2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

a. Commentaires à l'ACTIF

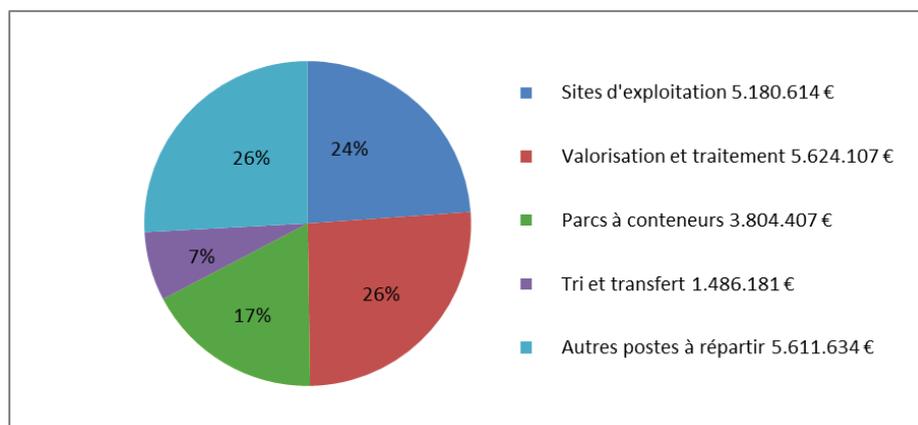
ACTIFS IMMOBILISES

Les **immobilisations incorporelles** s'élèvent à 20.114 €.

La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée :

- de **terrains et constructions** :
le patrimoine immobilier de l'intercommunale représente 21.706.943 € réparti sur l'ensemble de la Province de Namur et comprend :
 - les sites d'exploitations ;
 - la valorisation et le traitement : usine de tri broyage de Floreffe, centre de compostage, biométhanisation, centres d'enfouissement technique ;
 - les parcs à conteneurs ;
 - les stations de tri et transfert ;
 - les autres postes à répartir : site industriel et collecte de Floreffe.

Les terrains représentent 390.247 € tandis que les constructions s'élèvent à 21.316.696 €.



- les **installations, machines et outillages** comprennent essentiellement les engins des différents sites, les installations du site Floreffe, les conteneurs des parcs, les bulles à verre pour un total de 6.412.700 € ;
- le **mobilier** se compose du matériel de bureau des sites et du matériel pour l'informatisation des parcs pour un total de 98.213 € ;
- Le **matériel roulant** s'élève à 7.313.471 € et correspond aux véhicules de collecte ;
- les **immobilisations en cours** reprennent les travaux en cours des parcs à conteneurs de Walcourt et Sambreville, ainsi que le nouveau bâtiment destiné à la Ressourcerie pour un total de 224.682 €.

Les **immobilisations financières** reprennent les participations détenues à hauteur de 20.400 € dont le détail est repris dans le rapport sur les participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 16.908 €.

ACTIFS CIRCULANTS

Les **créances à plus d'un an** sont constituées des **autres créances** inscrites dans le cadre des subsides sur investissements à percevoir de façon étalée par l'Office Wallon des Déchets pour 3.759.888 €, du préfinancement de la quote-part du BEP Environnement dans le subside ENERGYWALL à percevoir en 2019 pour 1.429.918 €, et d'un acompte versé pour compte de la Spaque dans le cadre du rachat du CET Chapois pour 70.000 €.

Le **stock** correspond aux **approvisionnements de fournitures** en diesel, pièces pour le charroi, vêtements de travail (390.389 €) et des **marchandises** telles que les conteneurs, les puces, les sacs Fost Plus et organiques (83.752 €).

Les **créances à un an au plus** comprennent majoritairement les **créances commerciales** avec 7.448.330 €.

Les **autres créances** s'élèvent à 4.091.616 € et se composent des appels de fonds aux communes et des tranches de subside à court terme sur investissement à percevoir de façon étalée.

Les **placements de trésorerie** comprennent des fonds placés à termes. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans le préfinancement des travaux dans les parcs industriels et les investissements immobiliers en attente des subsides à recevoir.

Les **valeurs disponibles** couvrent la trésorerie opérationnelle pour 1.525 €. Celle-ci est utilisée essentiellement au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** intègrent 6.969 € relatifs à des sacs à distribuer pour compte des communes ainsi que les intérêts bancaires perçus en janvier 2019 concernant l'année 2018 pour un total de 2.445 €.

b. Commentaires au PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Le **capital** à l'issue de l'exercice 2018 est identique au 31 décembre 2017 et s'élève à 173.225 €. Il est souscrit dans son entièreté par les communes, la Province de Namur, et le BEP.

Les parts sont valorisées à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

4.553 parts Communes 113.825 €

Parts	Montant	Parts	Montant
218 ANDENNE	5.450	48 HAVELANGE	1.200
63 ANHEE	1.575	50 HERON	1.250
67 ASSESSE	1.675	45 HOUYET	1.125
75 BEAURAING	1.875	169 JEMEPPE S/SAMBRE	4.225
32 BIEVRE	800	90 LA BRUYERE	2.250
41 CERFONTAINE	1.025	128 METTET	3.200
147 CINEY	3.675	1.001 NAMUR	25.025
123 COUVIN	3.075	48 OHEY	1.200
121 DINANT	3.025	29 ONHAYE	725
28 DOISCHE	700	91 PHILIPPEVILLE	2.275
155 EGHEZEE	3.875	110 PROFONDEVILLE	2.750
74 FERNELMONT	1.850	115 ROCHEFORT	2.875
68 FLOREFFE	1.700	280 SAMBREVILLE	7.000
104 FLORENNES	2.600	69 SOMBREFFE	1.725
101 FOSSES LA VILLE	2.525	51 SOMME-LEUZE	1.275
44 GEDINNE	1.100	57 VIROINVAL	1.425
242 GEMBLoux	6.050	30 VRESSE/SEMOIS	750
69 GESVES	1.725	162 WALCOURT	4.050
61 HAMOIS	1.525	89 YVOIR	2.225
58 HASTIERE	1.450		

2.276 parts Province de Namur 56.900 €

100 parts BEP 2.500 €

Les **réserves** sont scindées en deux catégories :

- la réserve légale correspond à 10% du capital (17.323 €);
- les réserves disponibles s'élèvent à 20.479.183 €.

Les **subsidés en capital** correspondent aux subsidés reçus des pouvoirs publics pour les investissements des infrastructures liés à l'exploitation pour un total de 7.231.119 €.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 27.900.849 €, comprenant le capital et les réserves. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

Les **provisions** pour autres risques et charges actées en 2018 s'élèvent à 4.070.734 € et sont réparties en :

- provision constituée en vue de faire face aux indemnités allouées dans le cadre des prépensions pour 5.958 €;
- provision en vue de faire face aux grosses réparations et gros entretien :
 - réhabilitation CET : 3.022.888 € ;
 - grosses réparations et gros entretien : 1.041.888 €.

DETTES

Les **dettes à plus d'un an** sont composées majoritairement des **dettes financières** contractées auprès des banques (sous déduction des tranches échéant en 2019) pour un total de 22.496.045 € en 2018.

Les **autres dettes** reprennent 186 € de cautions reçues.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 11.388.334 € et regroupent les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 2.461.682 € ainsi que les **dettes commerciales** pour 5.486.520 €.

On y retrouve également un montant de 993.501,49 € correspondant à un prélèvement d'emprunt opéré par ING au 31 décembre 2018 dont le remboursement a été opéré début janvier 2019.

Les **dettes fiscales, salariales et sociales** s'élèvent à 2.276.350 € et reprennent le solde des rémunérations 2018 à payer en 2019 ainsi que le précompte et l'impôt sur le résultat.

Dans les **autres dettes**, on retrouve le préfinancement de subside sur investissement de TIBI, dans le cadre de la société interne BIVALOR, pour la chaîne de tri-broyage ainsi qu'un cautionnement reçu et le montant dû dans le cadre de la vente des sacs commençants pour le compte de communes pour un montant de 170.280 €.

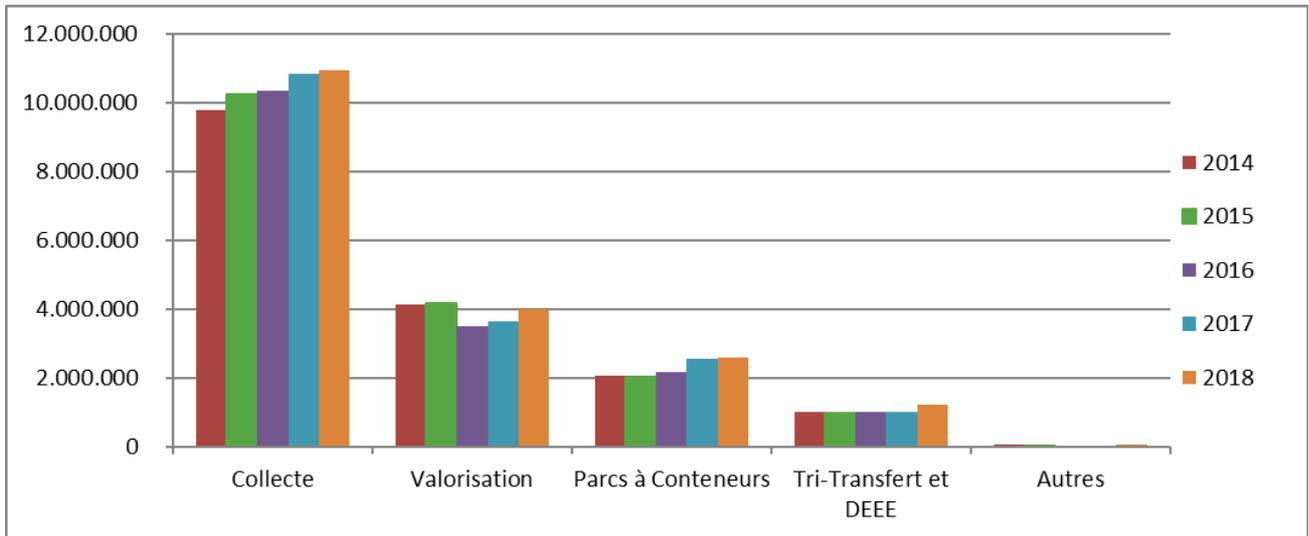
Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 327.709 €.

On y retrouve le précompte mobilier des intérêts perçus en janvier 2019 concernant 2018 ainsi que la facturation des avances sur collectes commerçants relatives au 1^{er} trimestre 2019.

c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

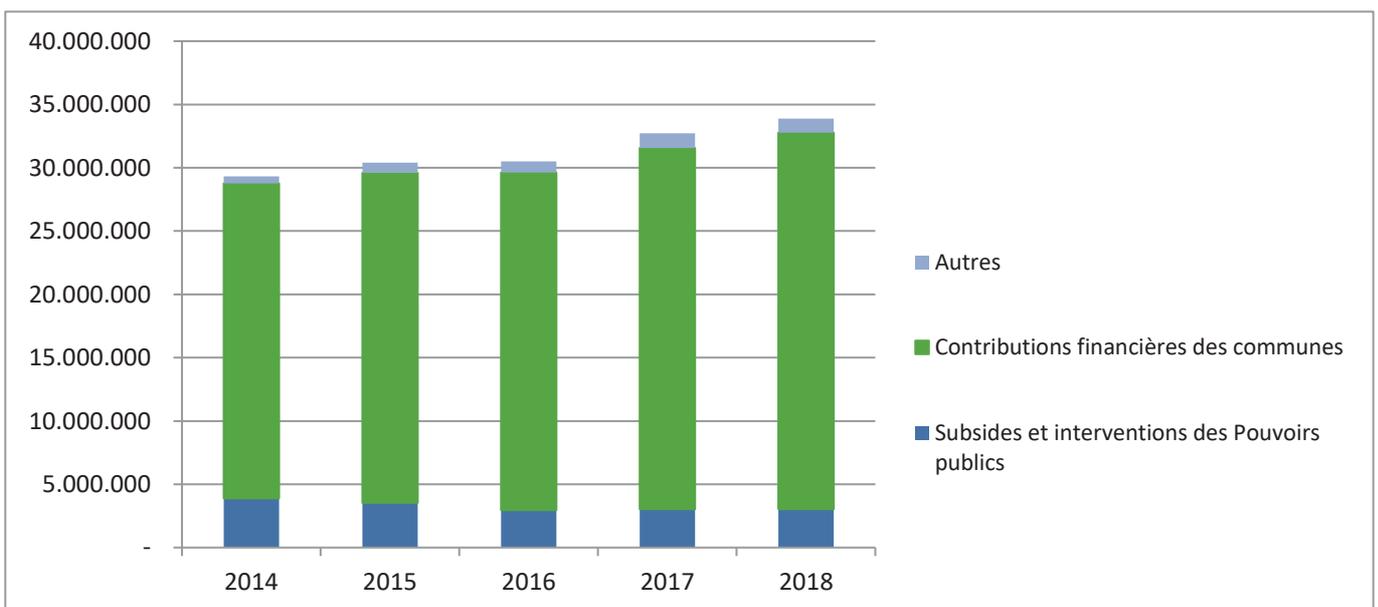
Les **ventes et prestations** s'élèvent à 52.939.781 € et sont en augmentation par rapport à 2017.

L'année 2018 a enregistré un **chiffre d'affaires** de 18.807.826 € contre 18.074.227 € en 2017. On peut constater que depuis 2014 son évolution est progressive et qu'en 5 ans, il a augmenté de 10,44 %. Il est constitué de :

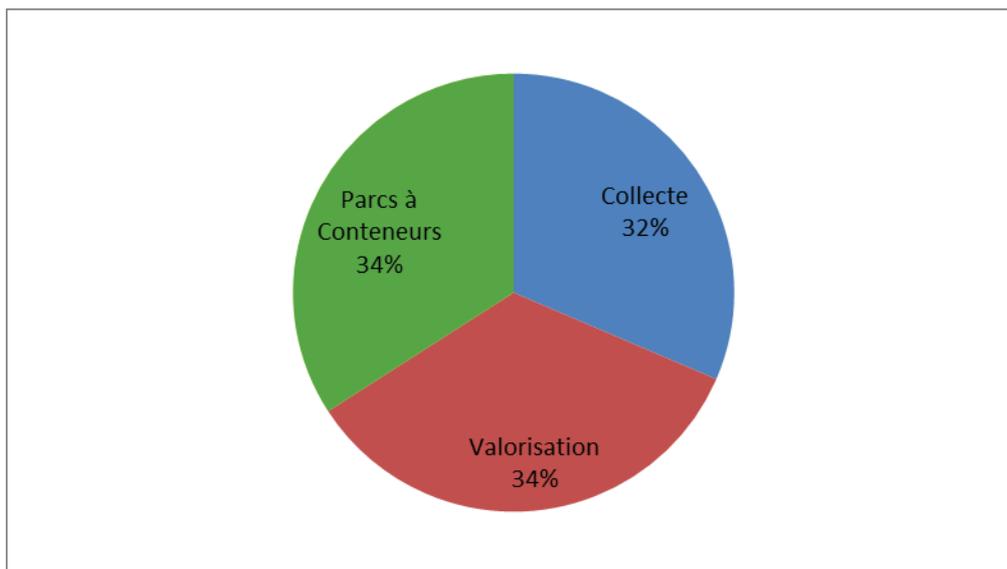


Les **autres produits d'exploitation** s'élèvent à 33.886.551 € en 2018 contre 32.723.242 € en 2017. Ce montant comprend :

- les subsides et interventions des Pouvoirs Publics pour 3.042.230 € ;
- la contribution financière des communes pour 29.721.769 € ;
- le solde de 1.122.552 € est composé de refacturations de frais à des tiers, des remboursements d'assurances et de diverses récupérations.



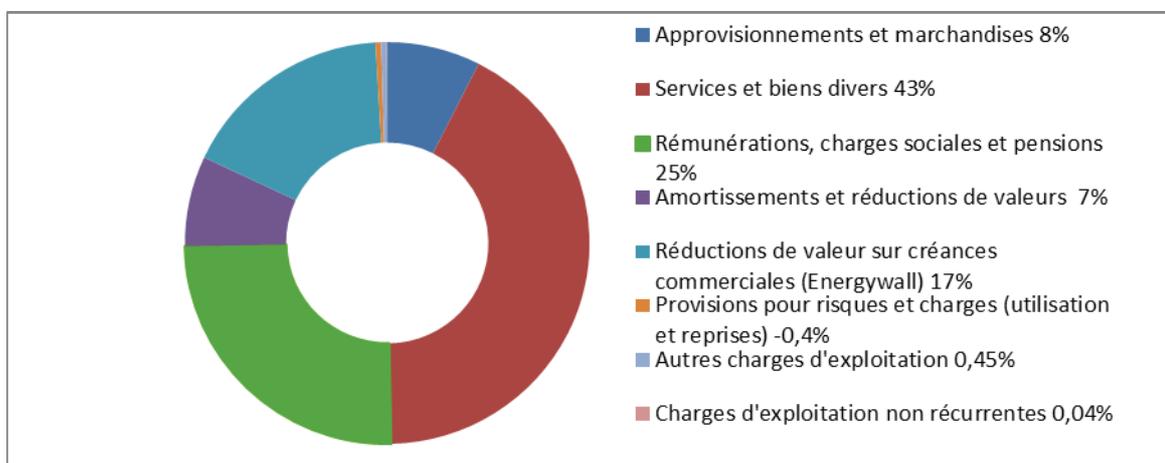
La répartition de la contribution financière des communes se ventile de la manière suivante :



Les **produits d'exploitation non récurrents** s'élèvent à 241.493 € en 2018.

Ce montant comprend les plus-values sur revente d'immobilisés et diverses régularisations de subside sur investissement.

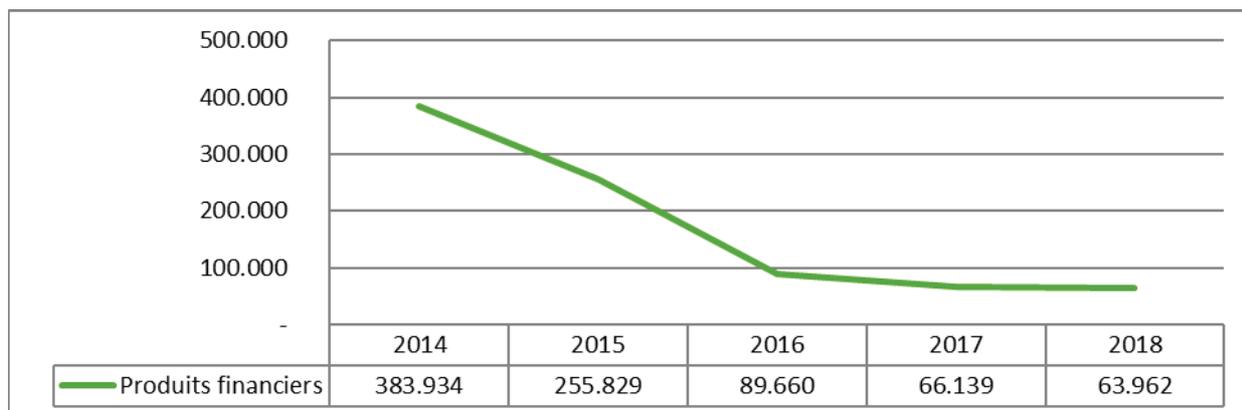
Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 52.184.344 € en 2018 contre 50.063.421 € en 2017.



Les **approvisionnements et marchandises** reprennent les achats de conteneurs à puces, les sacs (Fost Plus, amiante et biodégradables), les bulles à verre ainsi que les fournitures (Diesel, pièces pour le charroi, pneus, vêtements de travail) pour un total de 3.932.053 € en 2018 contre 3.372.342 € en 2017.

Les **services et biens divers** passent de 20.780.412 € en 2017 à 22.225.426 € en 2018. Ils contiennent principalement les frais d'entretien des différents sites, du matériel lié à l'exploitation, du charroi et des engins, mais aussi le coût du transport des matières collectées dans les parcs à conteneurs et le traitement /valorisation de ces dernières.

Les **produits financiers** diminuent en 2018 pour atteindre 63.962 €. Ils sont majoritairement composés des produits de placements de trésorerie. Depuis 2016 les subsides en intérêt sont supprimés et ne sont donc plus comptabilisés sous cette rubrique. Ce qui explique une diminution de ce poste.



Les **charges financières** diminuent avec un total de 711.643 € en 2018 €.

Elles se composent des **charges financières récurrentes** pour un montant de 711.643 € qui représente les intérêts des emprunts sur les investissements.

Le **bénéfice de l'exercice avant impôts** est de 107.757 €.

L'**impôt sur le résultat** est de 20.404 € pour cet exercice :

- le précompte mobilier retenu sur les revenus financiers à concurrence de 18.930 € ;
- la charge fiscale complémentaire estimée à l'impôt des personnes morales pour 1.474 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, où à défaut devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 26 janvier 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales.

Le compte de résultat 2018 se clôture par un **bénéfice à affecter** de 87.353 €.

3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

1. RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

4. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

5. SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

6. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES

Néant

7. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

8. CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

4) LES REGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

ACTIF

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
--	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Terrains et constructions

Terrains

Constructions	Linéaire	
Immeubles à usage de bureaux		de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont		de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels		20 ans

Aménagements	Linéaire	
Aménagements industriels		de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux		de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

<u>Installations, machines et outillages</u>	Linéaire	
Matériel d'exploitation et installations diverses		de 5 à 20 ans
Petit outillage		de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	
Mobilier de bureau		de 5 à 10 ans
Matériel de bureau		de 3 à 5 ans
Matériel informatique		de 3 à 5 ans
Matériel roulant et engins de génie civil	Linéaire	
Matériel roulant - Camions		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures		5 ans
Engins de génie civil		de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion		de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions	Linéaire	de 5 à 20 ans
--	----------	---------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrécouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

Le **CAPITAL** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle il sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

5) LA LISTE DES GARANTIES

Dans le cadre de l'exploitation des sites environnementaux, les garanties suivantes sont accordées :

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2018
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique des Isnes (site Henneau)	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique des Isnes (site Huit Bonniers)	173.525 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant l'aire de compostage	200.000 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 3 d'Havelange (site Willot)	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 et de classe 3 de Happe-Chapois (Ciney)	2.603.352 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 et de classe 3 de Morialmé (site "Le Fayat")	970.255
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 3 de Malvoisin (site du "Bois de Gerhenne")	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 de Gedinne-Malvoisin (site du "Bois de Gerhenne")	1.341.301,00 €

6) LES MARCHES PUBLICS

(Article L1523-13§3 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2017, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

Marché de travaux pour la fourniture et la pose d'une micro-station d'épuration et d'un séparateur d'hydrocarbures au Recyparc de Assesse - Attribution 11-01-18

Montant : 32.072,25 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité nationale

Adjudicataire :

Gerday Travux SA

Rue de la Marbrerie 14

5563 Hour

Marché relatif au transport de conteneurs de déchets dans les recyparcs - Attribution 11-01-18

Montant : 992.120,27 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :

Société Momentanée Suez - Vanheede

rue de l'Avenir 22

4460 Grâce Hollogne

Marché de services - Reprise et traitement de déchets plastiques collectés sélectivement par BEP Environnement - Attribution 11-01-18

Montant : 127.965,00 €

Mode de passation : Procédure négociée directe

Publicité : Publicité nationale

Adjudicataires :

Lots 1 et 2 : Emile Sanglier, rue de la Sambre 4 à 6032 Mont-sur-Marchienne

Lot 3 : Renewi Belgium SA, Avenue Leonardo Da Vinci 2 à 1930 Zaventem

Marché de services - Reprise et traitement de papier-carton provenant des collectes sélectives de BEP Environnement - Attribution 07-02-18

Montant : 12.000.000,00 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataires :

Lots 1 et 2 : Vlar PapierNV, Wondelgemkaai 200 à 9000 Gent

Lot 3 : Emile Sanglier, rue de la Sambre 4 à 6032 Mont-sur-Marchienne

Marché relatif aux transports de conteneurs des recyparcs lots 2-7-8-9 - Attribution 07-02-18

Montant : 1.964.140,00 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :

Société Momentanée Suez-Vanheede

Rue de l'Avenir 22

4460 Grâce Hollogne

Marché de service pour la maintenance et les réparations des engins de génie civile de BEP Environnement - Attribution 07-02-18

Montant : 86.968,54 €

Mode de passation : Procédure négociée

Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :

Quairia R. et Fils

Rue de la Damejelle 27

5150 Floreffe

Marché de services relatif au traitement de déchets verts par compostage - Attribution 07-02-18

Montant : 860.000,00 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataires :

3 lots: Compostage Parmentier, Chaussée de Namur 1 à 1360 Perwez

10 lots: SEDE Benelux, rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes;

Marché de services - Reprise et traitement de bois collectés sélectivement par BEP Environnement Attribution 07-02-18

Montant : 390.000,00 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataires :

Lot 1 : RECYBOIS SA, Zoning Industriel De Latour-Ruette à 6760 Virton

Lot 2 : RENEWI BELGIUM SA, Gerard Mercatorstraat 8 à 3920 Lommel

Marché de fourniture de pièces pour le charroi de BEP Environnement - Attribution 29-03-18

Montant : 187.403,32 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataires :

Lot 4: TRUCK SERVICE SEBASTIAN SA, ZI de Rhisnes, Nouvelle route de Suarlée, 4 à 5020 Temploux.

Lot 5: BRAEM NV, Handzaamse Nieuwstraat, 7, à 8610 Handzame

Lot 7: WURTH BELUX SA, Everdongenlaan, 29 à 2300 Turnhout

Marché de fournitures relatif à l'acquisition, au montage et au calibrage de trois systèmes de pesage - Attribution 29-03-18

Montant : 34.740,00 €

Mode de passation : Procédure négociée

Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :

VAN DE VLIET A.E. BVBA

Industriedijk 14

2300 Turnhout

Marché de fourniture de trois camions de 12 tonnes équipés d'un groupe haute-pression avec réserve d'eau, caisse tôlée et hayon hydraulique - Attribution 19-04-18

Montant : 249.555,00 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :

RENAULT VI Belgique SA

Avenue du Hunderenveld 10

1082 Bruxelles

**Marché de fournitures de puces électroniques permettant l'identification des conteneurs à déchets
Attribution 29-03-18**

Montant : 77.700,00 €

Mode de passation : Procédure négociée

Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :

EUROBINS BELGIUM Sprl

Kielbroek 4

2020 Antwerpen

**Marché de services - sélection d'un bureau d'études pour les travaux de rénovation-extension de
recyparcs - Attribution 17-05-18**

Montant : 109.460,00 €

Mode de passation : Procédure négociée

Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :

BSOLUTIONS Sprl

Chaussée de Charleroi 71

5000 Namur

**Marché de services - Reprise et traitement du polystyrène expansé depuis les parcs à conteneurs -
Attribution 17-05-18**

Montant : 54.000,00 €

Mode de passation : Procédure négociée

Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :

Pirobouw

Brechtsebaan 114a

2900 Schoten

Marché de fourniture de deux camionnettes - Attribution 14-06-18

Montant : 92.958,00 €

Mode de passation : Procédure négociée

Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :

RENAULT VI Belgique SA

Avenue du Hunderenveld 10

1082 Bruxelles

Marché de fourniture de pièces pour le charroi de BEP Environnement - Attribution 14-06-18

Montant : 528.134,14 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :

TURBO'S HOET PARTS NV

Zwaaikomstraat 29

8800 Roeselaer

Marché de Fourniture - Acquisition d'un broyeur pour déchets verts - Attribution 14-06-18

Montant : 332.550,00 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :

Meca Soude SAS

ZA du Rû Charlot

FR-45220 CHATEAU-RENARD

**Marché de fourniture de sacs compostables pour la collecte des déchets organiques
Attribution 14-06-18**

Montant : 487.500,00 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :

THE COMPOST BAG COMPANY nv

Tildonksesteenweg 171

3020 Herent

Marché relatif à la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel de Bep Environnement - Attribution 14-06-18

Montant : 60.734,80 €

Mode de passation : Procédure négociée

Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataires :

Lots 1 et 3 : Vandeputte Safety SA,

Binnensteenweg, 160 à 2530 Boechout

Lot 2 : Depairon SA, Rue du Limbourg, 77-79 à 4800 Verviers

Marché de fournitures de divers modèles de sacs en polyéthylène pour la collecte de déchets Attribution 14-06-18

Montant : 925.658,80 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :

JEMACO SA

Rue Gabriel de Moriamé 19

5020 Malonne

Marché de services - investigation du sol au recyparc de Andenne - Attribution 14-06-18

Montant : 144.000,00 €

Mode de passation : Procédure négociée

Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :

GEOLYS Sprl

Rue des Champs Elysées 4

5590 Ciney

Marché de services - Campagne 2018 de collecte des pneus agricoles - Attribution 12-07-18

Montant : 33.300,00 €

Mode de passation : Procédure négociée

Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :

Comet Tyre Recycling

Rivage de Boubier 25

6200 Châtelet

Marché de fourniture de conteneurs de 35m³ pour le transport de papiers et cartons dans les recyparcs - Attribution 12-07-18

Montant : 462.809,92 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :

Tecnicas BVBA

Bosquetstraat 45

1060 Saint Gilles

Marché de travaux - Réhabilitation définitive du CET de Chapois - Attribution 12-07-18

Montant : 1.537.506,04 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité nationale

Adjudicataire :

Société Momentanée Envisan SA-Jan De Nul

NV-Benvitec

Tragel 60

9308 Hofstade

Marché de fourniture de carburant - Attribution 29-08-18

Montant : 3.702.390,85 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataires :

Lot 1: ProxiFuel SA, Rue du Commerce, 113 à 1040 Bruxelles

Lots 2 et 3: COMFORT ENERGY, Slachthuiskaai 28 à 3500 Hasselt

Lot 4: TOTAL BELGIUM SA, Rue du Commerce, 93 à 1040 Bruxelles

Marché de fourniture d'une micro-cogénération au SIGD de Floreffe - Attribution 29-08-18

Montant : 52.468,60 €

Mode de passation : Procédure négociée

Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :

ENERSOL Sprl

Route De Maastricht 70
4651 Battice

Marché de fournitures pour acquisition de quatorze bennes bi compartimentées Attribution 29-08-18

Montant : 3.395.700,00 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :

FAUN ENVIRONNEMENT SAS

Rue du Languedoc 625
FR-07500 Guilhaud-Granges

Marché de fournitures d'un camion porteur de 12T avec caisse rigide équipée d'un hayon élévateur Attribution 29-08-18

Montant : 79.870,00 €

Mode de passation : Procédure négociée

Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :

TH Namur

Chaussée de Bruxelles 4
5081 La Bruyère

Marché de services relatif à la distribution en porte-à-porte de conteneurs à puce Attribution 29-08-18

Montant : 72.458,70 €

Mode de passation : Procédure négociée

Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :

TWS Belgium Sprl

Turnhoutsebaan 1/001
2470 Retie

Marché de services - sélection d'un bureau d'études pour les travaux de rénovation-extension de recparcs - Attribution 19-09-18

Montant : 144.000,00 €

Mode de passation : Procédure négociée

Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataire :

SGI INGENIEURS SA

Avenue Edmond Van Nieuwenhuyse 2
1160 Auderghem

Marché de fourniture de cinq bennes mono-caisson -Attribution 14-11-18

Montant : 759.500,00 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :

ABT Cy SA

Rue des Ateliers 7c

7850 Enghien

Marché de services pour le traitement de déchets de cimetières et de nettoyage de voies publiques Attribution 14-11-18

Montant : 234.000,00 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataires :

Lot 1 & 3 : SUEZ RR IWS REMEDIATION NV,
Westvaardijk, 83, 1850 Grimbergen,

Lot 2 : Clean Waste Colomba, Rue des Carmes,
62 à 7971 Basècles, ,

Lot 4 5 & 6 : SUEZ R&R BE Wallonie sa, Rue de
l'Avenir, 22, 4460 Grâce-Hollogne

Marché de services relatif à la location, fourniture et entretien des vêtements de travail du personnel - Attribution 14-11-18

Montant : 498.874,28 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :

MEWA-SERVIBEL SA

Avenue Leopold III 33

7134 Péronnes-Lez-Binche

Marché de Reprise et traitement de déchets plastiques collectés sélectivement par BEP Environnement - Attribution 19-12-18

Montant : 76.532,50 €

Mode de passation : Procédure négociée

Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataires :

Lot 1 : RENEWI SA, Berkebosselaan 7 à 2400
MOL

lot 2 : SUEZ R&R BE Wallonie SA, rue de
l'Avenir 22 à 4460 Grâce-Hollogne

Marché de reprise et de traitement des verres plats dans les recyparcs - Attribution 19-12-18

Montant : 131.606,94 €

Mode de passation : Procédure négociée
directe

Publicité : Publicité nationale

Adjudicataire :

CETTP Monceau

Rue de Nauby 20

5580 Rochefort

Marché de services pour le développement d'une application mobile et la mise à disposition de nouveaux PDA pour les préposés des recyparcs - Attribution 19-12-18

Montant : 218.153,91 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataire :

Thelis SA

Rue de la gare de Naninne 35

5100 Naninne

**Marché de services - Reprise et traitement des déchets plastiques durs collectés sélectivement par
BEP Environnement - Attribution 19-12-18**

Montant : 80.000,00 €

Mode de passation : Procédure négociée

Publicité : Sans publication préalable

Adjudicataires :

Lot 1: Bruco Containers NV, Venhof 3-5 à 2110
Wijnegen

Lot 2: CETT P, MONSUE SA, rue de Nauby 20 à
5580 Rochefort

Marché de services - Reprise et traitement des déchets inertes des recyparcs - Attribution 19-12-18

Montant : 980.630,00 €

Mode de passation : Procédure ouverte

Publicité : Publicité européenne

Adjudicataires :

Lot 1: Société Momentanée Hublet-Recymo-
Recynam, rue du Tronquoy 24 à 5380
Fernelmont

Lot 2: Achêne Recyclage Sprl, rue du Polissou à
5590 Achêne

Lot 3: Hublet Sprl, rue des Artisans 12 à 5150
Floreffe

Lot 4: Centribel Recyclage, ZI rue Nicolas
Darche 18 à 5660 Mariembourg

7) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(Article L1523-1bis CDLD)

Comme le prévoit l'Article 1532-1bis §1^{er} du CDLD, « Les Intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formations relatifs à leurs domaines d'activités afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des Administrateurs.

Les Administrateurs participent aux séances d'information et cycles de formations organisés par l'intercommunale en application de l'alinéa 1^{er}.

La liste de présence des Administrateurs aux formations et cycles de formations organisés en application de l'alinéa 1^{er} sont transmises à l'assemblée générale laquelle est chargée de contrôler le respect de l'obligation visée à l'alinéa 2. »

En 2018, la formation destinée aux Administrateurs de BEP Environnement s'est déroulée le 19 septembre :

Y ont participé :

Monsieur G. CHINTINNE, Président.

Monsieur C. CAPELLE, Vice-Président.

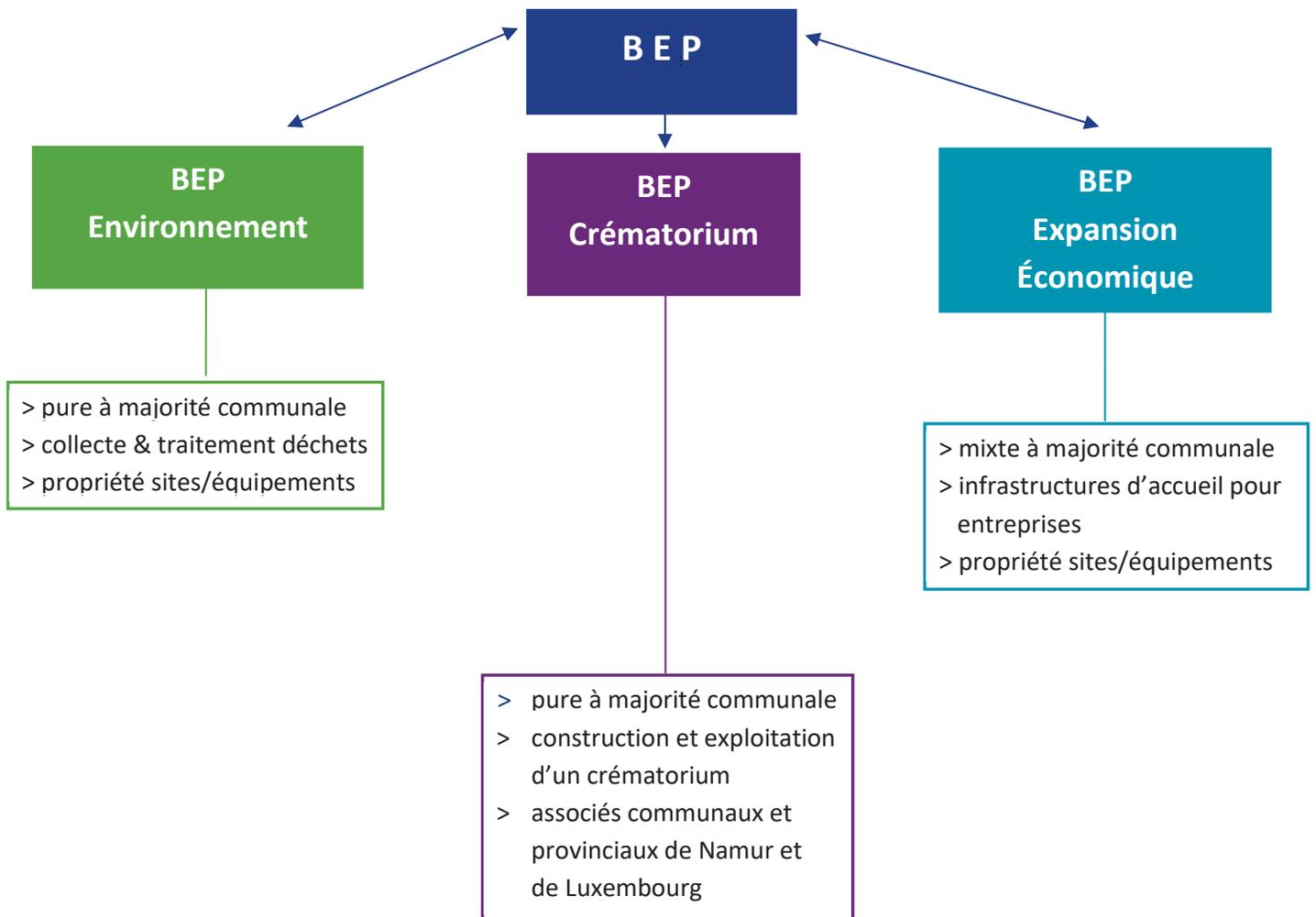
Mesdames C. ABSIL et V. LEONARD Administratrices.

Messieurs L. BOUVEROUX, C. BULTOT, B. CALICE, P. CARLIER, B. GUILLITTE, S. LASSEAUX, A. MABILLE, M. MATERNE, P. MOREAU, J. PAULET et P. TASIAUX, Administrateurs.

8) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

a. Structure des intercommunales



b. Composition des instances

- Composition du Conseil d'Administration :

Groupe « Province » :

- Caroline Absil (fin du mandat 26.10.18)
- Claude Bultot (fin du mandat 26.10.18)
- Philippe Bultot
- Philippe Carlier* (fin du mandat 26.10.18)
- Guy Carpiaux (début du mandat 14.11.18)
- Carine Daffe (début du mandat 14.11.18)
- Hugues Doumont (début du mandat 14.11.18)
- Eddy Fontaine (début mandat 14.11.18)
- René Ladouce * (fin du mandat 19.06.18)
- Stéphane Lasseaux *
- José Paulet (début mandat 19.06.18)
- Pierre Tasiaux (fin du mandat 26.10.18)
- Jean-Marie Theret (début du mandat 14.11.18)
- Eric Van Poelvoorde (fin du mandat 26.10.18)

Groupe « Communes » :

Président : Grégory Chintinne*

Vice-Président : Christophe Capelle*

Vice-Présidente : Nermin Kumanova* (fin du mandat V.P. 19.06.18)

- Bruno Berlemont
- Eric Bogaerts (début du mandat 03.12.18)
- Luc Bouveroux (fin du mandat 03.12.18)
- Benjamin Calice* (fin du mandat 03.12.18)
- Nathalie Demanet (fin du mandat 19.06.18)
- Tanguy Francart (fin du mandat 19.06.18)
- Bernard Guillitte *
- Yvon Herman (début du mandat 03.12.18)
- Albert Leduc* (fin du mandat 19.06.18)
- Janique Lejeune
- Véronique Léonard (fin du mandat 03.12.18)
- Albert Mabilie
- Max Materne
- Pierre Moreau (début 19.06.18 et fin 03.12.18)
- Lionel Naomé (début du mandat 03.12.18)

Groupe «BEP» :

- Jean-Louis Close* (fin du mandat 19.06.18)
- José Paulet* (fin du mandat 19.06.18)

* Administrateur également membre du Comité de Direction jusqu'au 19 juin 2018.

- Composition du **Comité de Rémunération** :

- Eric Bogaerts (début du mandat 03.12.18)
- Benjamin Calice (début du mandat 03.12.18)
- Philippe Carlier (début 27.06.18 et fin 26.10.18)
- Grégory Chintinne (fin du mandat 19.06.18)
- Carine Daffe (début du mandat 14.11.18)
- Bernard Guillitte
- Nermin Kumanova (fin du mandat 19.06.18)
- Albert Leduc (fin du mandat 19.06.18)
- Pierre Moreau (début 27.06.18 et fin 03.12.18)
- Lionel Naomé (début du mandat 03.12.18)
- José Paulet (début du mandat 27.06.18)

- Composition du **Comité d’Audit** :

- Eric Bogaerts (début du mandat 03.12.18)
- Benjamin Calice (début 27.06.18 et fin 03.12.18)
- Philippe Carlier (début 27.06.18 et fin 26.10.18)
- Carine Daffe (début du mandat 14.11.18)
- Bernard Guillitte (début du mandat 26.10.18)
- Pierre Moreau (début 27.06.18 et fin 03.12.18)
- Lionel Naomé (début du mandat 03.12.18)
- José Paulet (début du mandat 27.06.18)

c. Réunion des instances

Le Conseil d’Administration s’est réuni les 7 février, 19 avril, 27 juin, 12 juillet, 29 août, 19 septembre, 17 octobre, 14 novembre et 19 décembre 2018.

Le Comité de Direction s’est tenu les 11 janvier, 7 et 15 février, 22 et 29 mars, 19 avril, 17 mai et 14 juin 2018.

Le Comité de Rémunération s’est réuni les 29 mars, 19 avril et 30 août 2018.

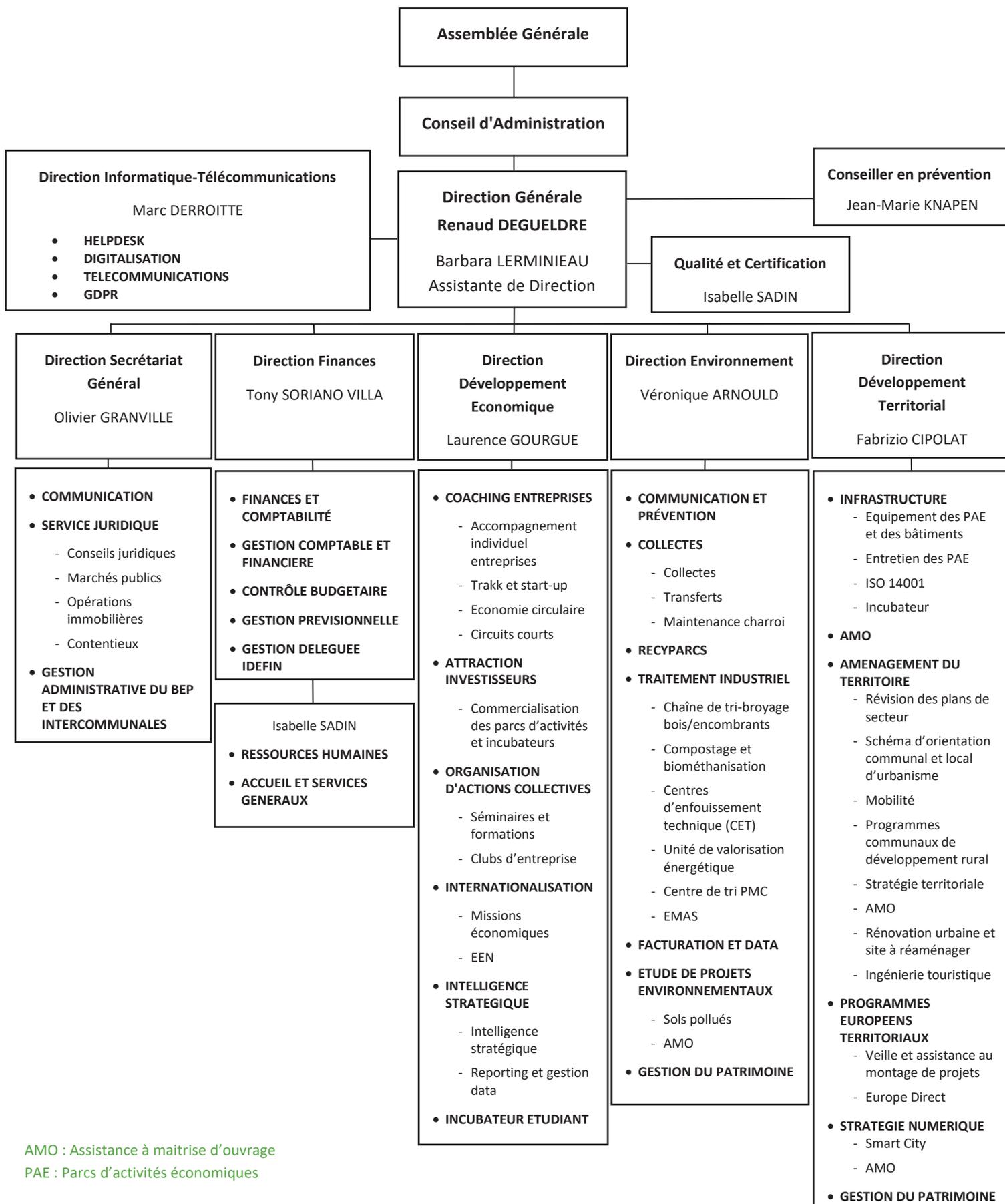
Le Comité d’Audit s’est tenu le 03 octobre 2018.

L’Assemblée Générale s’est réunie les 19 juin et 27 novembre 2018.

9) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, structure faitière de l'ensemble de l'organisation.



10) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

BEP Environnement, Intercommunale thématique gérée par le BEP, a pour mission de prendre en charge et de mener à terme toute initiative de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique en Province de Namur en coopération avec les Communes. Elle vient en appui de la politique menée par la Wallonie en matière de gestion des déchets. Dans ce cadre, elle assure des missions d'éducation, de prévention de réutilisation et de réemploi, gère des services de collecte et des infrastructures de traitement.

A ce titre, les lignes de développement de BEP Environnement visent à assurer une mission de service public efficient à coût maîtrisé pour les Communes et le citoyen en :

- Jouant le rôle de partenaires privilégié des Communes et de la Wallonie en matière de sensibilisation à la prévention, au réemploi et au tri des déchets ;
- Proposant à l'ensemble du territoire un service de collectes multifilières performant ;
- Modernisant l'utilisation des parcs à conteneurs ;
- Optimalisant, seul ou en partenariat, les filières et outils de valorisation et de traitement des déchets ;
- Proposant une expertise et des services en matière environnementale aux Communes.

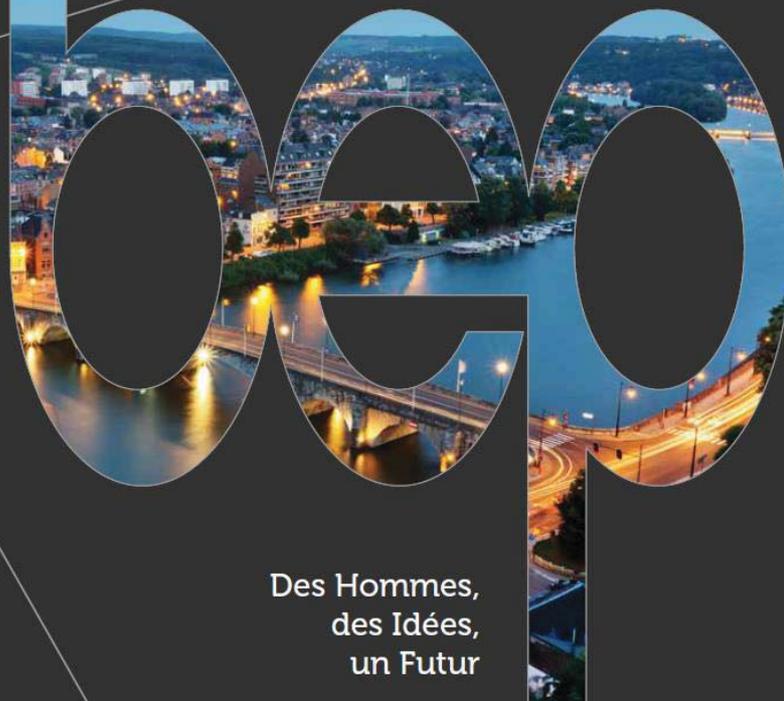
11) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES approuvés *			DEPENSES	BUDGETS prévisionnels		
2016	2017	2018		2019	2020	2021
568.844	317.984	346.400	Fonctionnement	393.480	401.350	409.377
1.618.346	867.398	789.195	Sites d'Exploitation	5.107.298	796.027	811.948
337.734	377.148	413.397	Actions de com. et prévention	614.724	627.018	639.559
10.085.332	9.475.284	12.251.086	Collecte	12.707.394	12.728.075	10.719.071
10.435.642	10.026.761	11.548.603	Fost Plus	10.051.156	9.935.210	8.346.368
11.519.576	12.280.458	12.281.013	Valorisation-Traitement	16.539.834	13.863.049	13.812.805
2.258.919	1.853.387	2.564.457	Tri-Transfert	2.441.668	3.785.372	2.038.170
945.333	807.863	981.926	D.E.E.E.	904.268	900.145	702.827
916.836	945.395	1.300.179	Aires de Compostage	1.229.720	1.297.915	1.073.974
13.995.249	16.180.118	16.216.231	Recyparc	20.122.804	19.464.015	16.847.808
3.917.598	4.899.370	3.750.552	Remboursement du capital (emprunts)	-	-	-
56.599.409	58.031.166	62.443.039		70.112.346	63.798.176	55.401.907

2016	2017	2018	RECETTES	2019	2020	2021
576.911	321.345	346.400	Fonctionnement	60.000	61.200	62.424
1.045.038	934.781	901.251	Sites d'Exploitation	4.412.764	87.603	89.355
340.101	378.726	410.060	Actions de com. et prévention	282.820	288.476	294.246
9.248.224	9.771.078	10.876.978	Collecte	13.473.911	13.509.923	11.516.555
9.648.990	10.166.004	9.879.479	Fost Plus	10.504.224	10.397.339	8.817.740
20.341.189	22.120.353	22.435.486	Valorisation-Traitement	19.496.219	16.964.991	17.228.750
1.994.780	2.058.632	2.216.458	Tri-Transfert	1.110.205	2.427.279	652.915
825.983	813.636	805.273	D.E.E.E.	1.040.260	1.038.857	844.313
1.669.155	1.103.022	1.115.960	Aires de Compostage	1.412.363	1.484.211	1.263.995
13.171.831	14.521.676	15.257.664	Recyparc	18.731.947	17.897.918	15.101.493
3.138.136			Souscription des emprunts	-	-	-
62.000.338	62.189.253	64.245.009		70.524.713	64.157.797	55.871.786

*Ce poste tient compte des investissements et des subsides, mais n'intègre pas les charges non décaissées telles que les amortissements, les mouvements de provision et les réductions de valeur. La souscription des emprunts et le remboursement en capital des emprunts sont globalisés



Des Hommes,
des Idées,
un Futur

Comptes annuels

BEP ENVIRONNEMENT

2018



40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0201.400.209	P.	U.	D.	C 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **BEP Environnement**

Forme juridique: **SCRL**

Adresse: **Avenue Sergent Vrithoff**

N°: **2**

Code postal: **5000**

Commune: **Namur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0201.400.209**

DATE **02-10-18** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** ²

approuvés par l'assemblée générale du **25-06-19**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-18** au **31-12-18**

Exercice précédent du **01-01-17** au **31-12-17**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **44** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.4.1, 6.5.2, 6.8, 6.11, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.19, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16

Signataire
(nom et qualité)

Signataire
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

ABSIL Coraline

Rue du Culot 9, 5310 Longchamps (Nam.), Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 26-10-18

BERLEMONT Bruno

Rue de la Balance 45, boîte A, 5600 Philippeville, Belgique

Fonction : Administrateur

BOGAERTS Eric

Rue du Grand Pont 24, 5650 Pry, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 03-12-18

BOUVEROUX Luc

Chaussée de Marche 27, 5330 Assesse, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 03-12-18

BULTOT Claude

Rue Bossus 1, 5540 Hastière, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 26-10-18

BULTOT Philippe

Venelle des Tilleuls 7, 5651 Berzée, Belgique

Fonction : Administrateur

CALICE Benjamin

Rue Général de Monge 48, 5660 Petigny, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 03-12-18

CAPELLE Christophe

Rue Martin Lejeune 54, 5020 Vedrin, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

CARLIER Philippe

Chaussée de Charleroi 106, 5190 Jemeppe-sur-Sambre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 26-10-18

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

CARPIAUX Guy

Chaussée de Dinant 398, 5100 Wépion, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14-11-18

CHINTINNE Grégory

Rue Croix-Meurice 306, boîte A, 5621 Morialmé, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

CLOSE Jean-Louis

Chemin du Gros sous 39, 5100 Jambes (Namur), Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 19-06-18

DAFFE Carine

Rue du Parc 18, boîte 7, 5060 Sambreville, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14-11-18

DEMANET Nathalie

Rue des Forges 15, 5370 Verlée, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 19-06-18

DOUMONT Hugues

Place Albert de Pierpont 2, boîte 4, 5300 Andenne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14-11-18

F.C.G. Réviseurs d'entreprises S.C.R.L. 0446.111.908

Rue de Jausse 49, 5100 Naninne, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : A01931

Mandat : 25-06-13

FONTAINE Eddy

Rue de Rocroi 45, 5660 Cul-des-Sarts, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14-11-18

FRANCART Tanguy

Rue Général Piron 14, 5380 Noville-les-Bois, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 19-06-18

GUILLITTE Bernard

Rue Malevez 9, 5002 Saint-Servais, Belgique

Fonction : Administrateur

HERMAN Yvon

Rue Parc Keog 8, 5580 Rochefort, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 03-12-18

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

KUMANOVA Nermin

Rue des Forsythias 13, 5001 Belgrade, Belgique

Fonction : Administrateur

LADOUCE René

Route de Vêves 84, boîte A, 5500 Furfooz, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 19-06-18

LASSEAUX Stéphane

Rue de Philippeville 81, 5620 Florennes, Belgique

Fonction : Administrateur

LEDUC Albert

Rue du Charme 76, 5550 Nafraiture, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 19-06-18

LEJEUNE Janique

Rue du Ry-de-Potte 31, 5580 Rochefort, Belgique

Fonction : Administrateur

LEONARD Véronique

Rue Raymond-Gridlet 71, 5575 Gedinne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 03-12-18

MABILLE Albert

Rue Oscar Gubin 11, 5150 Floreffe, Belgique

Fonction : Administrateur

MATERNE Max

Chaussée de Namur 364, 5030 Gembloux, Belgique

Fonction : Administrateur

MOREAU Pierre

Rue de la Grenette 76, 5570 Beauraing, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 19-06-18- 03-12-18

NAOME Lionel

Rue de la Montagne 35, 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 03-12-18

PAULET José

Rue de Bellaire 19, 5340 Gesves, Belgique

Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

TASIAUX Pierre

Rue de Crupet 40, 5330 Maillen, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 26-10-18

THERET Jean-Marie

Rue du Charme 10, 5550 Vresse-sur-Semois, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14-11-18

VAN POELVOORDE Eric

Chaussée de Tirlemont 31, 5030 Gembloux, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 26-10-18

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	35.813.432	34.005.850
Immobilisations incorporelles	6.2	21	20.115	5.828
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	35.756.009	33.953.119
Terrains et constructions		22	21.706.943	23.193.142
Installations, machines et outillage		23	6.412.700	6.338.527
Mobilier et matériel roulant		24	7.411.684	4.412.904
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	224.682	8.546
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	37.308	46.903
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	20.400	30.400
Participations		282	20.400	30.400
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	16.908	16.503
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	16.908	16.503

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>30.370.426</u>	<u>33.088.068</u>
Créances à plus d'un an		29	5.259.805	5.007.187
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	5.259.805	5.007.187
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	502.933	438.269
Stocks		30/36	502.933	438.269
Approvisionnements		30/31	419.182	365.616
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	83.751	72.653
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	11.539.947	9.647.529
Créances commerciales		40	7.448.330	5.920.758
Autres créances		41	4.091.617	3.726.771
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	13.056.802	17.366.098
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	13.056.802	17.366.098
Valeurs disponibles		54/58	1.526	607.033
Comptes de régularisation	6.6	490/1	9.413	21.952
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	66.183.858	67.093.918

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>27.900.849</u>	<u>27.861.693</u>
Capital	6.7.1	10	173.225	173.225
Capital souscrit		100	173.225	173.225
Capital non appelé ⁴		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	20.496.505	20.409.152
Réserve légale		130	17.322	17.322
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	20.479.183	20.391.830
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14		
Subsides en capital		15	7.231.119	7.279.316
Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>4.070.734</u>	<u>4.304.723</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	4.070.734	4.304.723
Pensions et obligations similaires		160	5.958	11.683
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	4.064.776	4.293.040
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>34.212.275</u>	<u>34.927.502</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	22.496.232	24.734.926
Dettes financières		170/4	22.496.046	24.734.740
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	22.496.046	24.734.740
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	186	186
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	11.388.334	9.880.800
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	2.461.682	3.761.363
Dettes financières		43	993.502	
Etablissements de crédit		430/8	993.502	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	5.486.520	3.827.708
Fournisseurs		440/4	5.486.520	3.827.708
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	2.276.350	2.235.646
Impôts		450/3	333.894	332.119
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.942.456	1.903.527
Autres dettes		47/48	170.280	56.083
Comptes de régularisation	6.9	492/3	327.709	311.776
TOTAL DU PASSIF		10/49	66.183.858	67.093.918

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	52.939.782	50.847.633
Chiffre d'affaires	6.10	70	18.807.826	18.074.227
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71	3.912	-3.318
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	33.886.551	32.723.242
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	241.493	53.482
Coût des ventes et des prestations		60/66A	52.184.344	50.063.421
Approvisionnements et marchandises		60	3.932.053	3.372.342
Achats		600/8	3.992.806	3.447.903
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	-60.753	-75.561
Services et biens divers		61	22.225.426	20.780.413
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	13.198.335	12.876.531
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.821.150	4.163.663
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	8.985.197	8.404.120
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8	-233.989	252.848
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	234.035	208.272
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	22.137	5.232
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	755.438	784.212

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	63.962	66.139
Produits financiers récurrents		75	63.962	66.139
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	59.854	62.190
Autres produits financiers	6.11	752/9	4.108	3.949
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières	6.11	65/66B	711.643	785.597
Charges financières récurrentes		65	711.643	785.597
Charges des dettes		650	711.317	784.509
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	326	1.088
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	107.757	64.754
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77	20.404	25.414
Impôts		670/3	20.404	25.414
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	87.353	39.340
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	87.353	39.340

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	87.353	39.340
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	87.353	39.340
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2	87.353	39.340
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	87.353	39.340
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)		
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	165.194
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	20.820	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	186.014	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	159.366
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	6.534	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	165.900	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>20.114</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	44.692.211
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	178.107	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	44.870.318	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	21.499.070
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.664.305	
Repris	8281		
Acquises de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	23.163.375	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>21.706.943</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	19.027.996
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	1.265.777	
Cessions et désaffectations	8172	336.525	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	19.957.248	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	12.689.469
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.175.579	
Repris	8282		
Acquises de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	320.500	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	13.544.548	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<u>6.412.700</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	19.688.518
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	3.973.512	
Cessions et désaffectations	8173	425.605	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	23.236.425	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	15.275.614
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	974.732	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	425.605	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	15.824.741	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>7.411.684</u>	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.733
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	26.733	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.733
Mutations de l'exercice			
Actés	8274		
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	26.733	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	<hr/>	
Dont			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.733.625
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	5.733.625	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.733.625
Mutations de l'exercice			
Actés	8275		
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	5.733.625	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	_____	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	8.546
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	216.136	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8186		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	224.682	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	<u>224.682</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	30.400
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372	10.000	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	20.400	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	<u>20.400</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	<u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change(+)/(-)	8622		
Autres(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	<u> </u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	<u> </u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	16.503
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	1.755	
Remboursements	8593	1.350	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	16.908	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-)
La Ressourcerie Namuroise SCRL/FS Avenue Cardinal Mercier 53 5000 Namur Belgique 0888.697.964	Parts sociales 144 parts à 100€	144	25,00	0,00	31/12/2017	EUR	356.093	48.617
Valtris SCRL Rue du Déversoir 1 6010 Couillet Belgique 0842.689.280	10 parts à 100,00€	10	0,18	0,00	31/12/2017	EUR	426.635	10.108
COPIDEC SCRL SCRL Route de la Lâche 4 5150 Floreffe Belgique 0541.505.963	50 parts à 100€	50	14,28	0,00	31/12/2017	EUR	35.210	243

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689	13.056.802	17.366.098
		Exercice	
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
Sacs OMB à distribuer pour compte de communes (490000)			6.969
Intérêts de 2018 perçus en 2018 (491000)			2.445

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	173.225
(100)	173.225	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions

Parts sociales
 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	25	6.929
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

Communes	4 553
Province Namur	2 276
Privés	100

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	2.461.682
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	2.461.682
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	2.461.682

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	8.471.961
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	8.471.961
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	186
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	8.472.147

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	14.024.085
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	14.024.085
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres emprunts	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	14.024.085

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	21.735.594
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	21.735.594
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	21.735.594

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	332.420
Dettes fiscales estimées	450	1.474
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	1.942.456

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Précompte sur Belfius branche 26 (492000)

Provisions versées par les clients commerçants pour 2019 (493000)

Divers produits à reporter (493000)

Exercice	
	80.223
	151.934
	95.552

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	3.042.230	3.020.235
9086		310
9087	306,0	305,3
9088	390.402	408.125
620	9.681.797	9.461.889
621	1.883.031	1.828.272
622		
623	1.633.507	1.586.370
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635	-5.724	-8.361
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	8.985.197	8.404.120
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	189.120	561.108
Utilisations et reprises	9116	423.109	308.260
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	117.462	105.282
Autres	641/8	116.573	102.990
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		30,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		59.927
Frais pour l'entreprise	617	1.786.874	1.441.292

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	241.493	53.482
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	241.493	53.482
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	107.276	19.823
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	134.217	33.659
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	22.137	5.232
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	22.137	5.232
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		1.029
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	22.137	4.203
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

Impôts sur le résultat de l'exercice	
Impôts et précomptes dus ou versés	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	
Suppléments d'impôts estimés	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	
Suppléments d'impôts dus ou versés	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	

Codes	Exercice
9134	20.404
9135	18.930
9136	
9137	1.474
9138	
9139	
9140	

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	
Latences passives	
Ventilation des latences passives	

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)	
Par l'entreprise	

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel	
Précompte mobilier	

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	3.889.011	3.290.401
9146	3.476.276	3.206.491
9147	1.577.059	1.627.464
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	_____
9150	
9151	
9153	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Sites environnementaux : Garantie bancaire - cautionnement Belfius en faveur de l'Office wallon des déchets

Exercice
5.511.538

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	20.400	30.400
Participations	9262	20.400	30.400
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	48.716
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	10.890
95061	
95062	
95063	892
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	277,0	274,0	3,0
Temps partiel	1002	29,0	29,0	
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	298,8	295,5	3,3
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	362.734	359.068	3.666
Temps partiel	1012	27.669	27.669	
Total	1013	390.402	386.737	3.665
Frais de personnel				
Temps plein	1021	12.242.881		
Temps partiel	1022	955.760		
Total	1023	13.198.335		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	305,3	302,3	3,0
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	408.125	403.765	4.360
Frais de personnel	1023	12.876.532		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	287	28	307,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	259	28	279,9
Contrat à durée déterminée	111	27		27,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1		1,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	284	28	304,9
de niveau primaire	1200	281	28	301,9
de niveau secondaire	1201	3		3,0
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	6		6,0
de niveau primaire	1210	6		6,0
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	3		3,0
Ouvriers	132	284	28	304,9
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	36,2	
151	71.717	
152	1.786.874	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	39		39,0
210	1		1,0
211	38		38,0
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

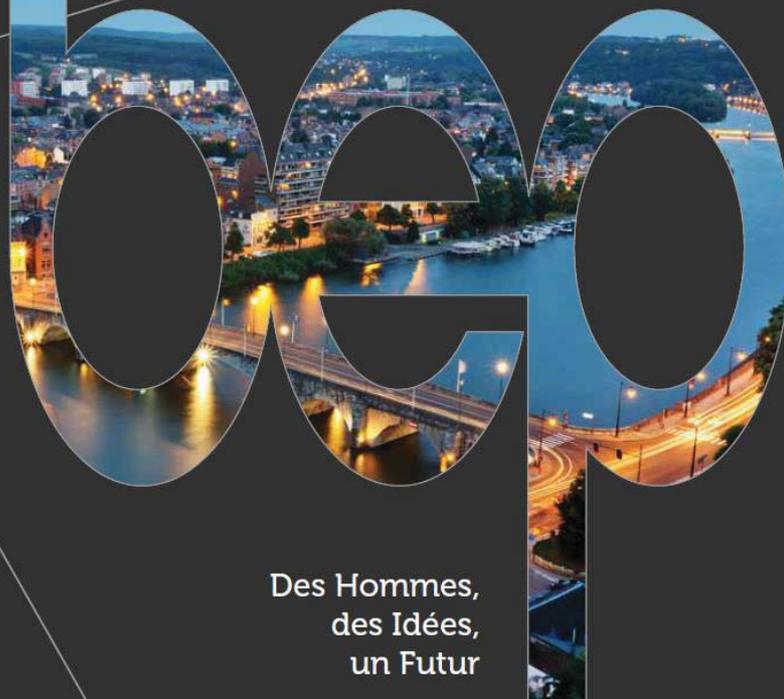
Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	25	4	29,0
310	12	4	16,0
311	13		13,0
312			
313			
340	7	4	11,0
341			
342	4		4,0
343	14		14,0
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	183	5811	4
Nombre d'heures de formation suivies	5802	1.641	5812	22
Coût net pour l'entreprise	5803	119.488	5813	2.801
dont coût brut directement lié aux formations	58031	59.744	58131	1.401
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	59.744	58132	1.400
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	



Des Hommes,
des Idées,
un Futur

Rapport du Commissaire-Réviseur

BEP ENVIRONNEMENT

2018



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SCCRL
« SOCIETE INTERCOMMUNALE BEP-ENVIRONNEMENT »
POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée « **Société Intercommunale BEP-Environnement** » (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 15 décembre 2015, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée « **Société Intercommunale BEP-Environnement** » durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **€ 66.183.857,79** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de **€ 87.352.89**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunérations,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,
- le rapport spécifique sur les prises de participation,

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

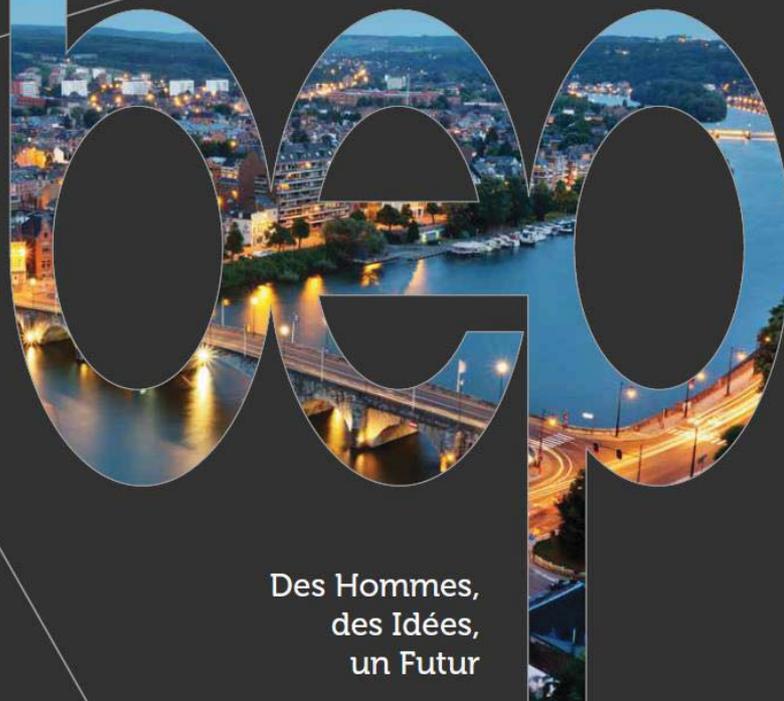
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Naninne, le 7 mai 2019.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL
Commissaire,
représentée par :



Olivier RONSMANS
Réviseur d'Entreprises



Des Hommes,
des Idées,
un Futur

Rapport du Comité de rémunération

BEP ENVIRONNEMENT

2018



**Extrait du Registre des Procès-verbaux
des réunions du
COMITE DE REMUNERATION**

Réunion du 27 MARS 2019

BEP ENVIRONNEMENT

Secrétariat Général

Groupe Province

Madame Carine DAFPE, Administrateur, **excusée**
Monsieur José PAULET, Administrateur, **présent**

Groupe Communes

Monsieur Eric BOGAERTS, Administrateur, **présent**
Monsieur Bernard GUILLITTE, Administrateur, **présent**
Monsieur Lionel NAOME, Administrateur, **présent**

Équipe de Direction

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**
Monsieur Olivier GRANVILLE, Directeur du Département Secrétariat Général du BEP,
présent
Monsieur Tony SORIANO, Directeur du Département Finances et Comptabilité du
BEP, **présent**

**2.1 Rapport du Comité de Rémunération conformément à l'article
L1523 -17 du CDLD**

Le présent rapport est établi par le Comité de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration de l'Intercommunale conformément aux prescrits de l'article 56 des statuts de l'intercommunale et de l'article L 1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article 6421-1 du CDLD.

1. MODALITES DES REMUNERATIONS DES MANDATS

Concernant l'exercice 2018, le rapport est adéquatement ventilé en semestre en raison de l'entrée en vigueur au 1er juillet 2018 des nouvelles dispositions en matière de rémunérations introduite par le Décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et leurs filiales.

- Modalités des rémunérations des mandats

- ◆ Période allant du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018

FONCTION	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'Administration	17.140,41 € non indexé ou 28.682,76 € brut annuel indexé	12.704,40 € brut annuel	Mensuelle
Administrateurs du Comité de Direction autre que Président	125 € non indexé ou 209,17 € indexé	197,93 € indexé	Par réunion
Administrateurs du Conseil d'Administration autre que Président	125 € non indexé ou 209,17 € indexé	197,93 € indexé	Par réunion

- ◆ Période allant du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018

L'Assemblée Générale du 19 juin 2018 a statué, sur avis du Comité de Rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er juillet 2018 :

FONCTION	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'Administration	17.140,41 € non indexé ou 28.682,76 € brut annuel indexé	12.704,40 € brut annuel	Mensuelle à terme échu
Administrateurs du Conseil d'Administration	125 € non indexé ou 209,17 € indexé	197,93 € indexé	Par réunion avec un maximum de 12 / an
Administrateurs du Comité d'Audit	125 € non indexé ou 209,17 € indexé	197,93 € indexé	Par réunion avec un maximum de 3 / an

2. POLITIQUE GLOBALE DE REMUNERATION

➤ RECYPARCS ET CENTRE DE COMPOSTAGE

Les dispositions pécuniaires des travailleurs des recyparcs sont reprises dans le règlement du travail (articles 36 à 39) qui fixe les règles générales en matière de rémunération. Ces dispositions ont été négociées, validées par le Conseil d'administration de BEP environnement et par la tutelle spéciale d'approbation.

Les traitements mensuels bruts sont fixés par référence à des échelles barémiques (majoré en fonction du salaire par l'allocation de foyer ou de résidence) et sont indexés en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Le système barémique d'application au sein des recyparcs et du centre de compostage comprend :

- Une échelle de préposés de recyparcs ;
- Une échelle pour les coordinateurs des recyparcs ;
- Une échelle pour le responsable du centre de compostage.

Le barème attribué par rapport à la fonction occupée détermine le traitement de début de carrière, le nombre d'augmentations périodiques et la date de ces augmentations périodiques.

L'ancienneté barémique attribuée à l'engagement est déterminée en fonction de l'expérience antérieure dans un service public (attestation officielle nécessaire) avec un maximum de 6 années valorisables pour un candidat extérieur.

Les dispositions en vigueur pour le personnel de l'état en ce qui concerne les allocations de foyer et de résidence sont applicables au travailleur de BEP Environnement. Cette allocation mensuelle est calculée en fonction d'un plafond de rémunération et de la situation personnelle des collaborateurs.

Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :

Allocation de programmation sociale

Une allocation de programmation sociale est attribuée sur base des dispositions en vigueur pour le personnel de la fonction publique en référence à l'AR du 13 juillet 2017.

Cette allocation est équivalente à :

- une partie forfaitaire dont le montant est publié chaque année au Moniteur Belge ; 744,85 € en 2018
- une première partie variable équivalente à 2,5 % de la rétribution annuelle brute indexée qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte ;
- une deuxième partie variable équivalente à 7 % de la rémunération mensuelle brute due pour le mois d'octobre, avec un minimum de 172,3115 € et un maximum de 344,623 € (montants 2017).

Pécule de vacances

Le collaborateur bénéficie d'un double pécule de vacances calculé à concurrence de 92% du salaire mensuel brut de mai sur base des prestations effectuées, l'année précédente, au sein de BEP Environnement.

Frais de transport domicile-lieu de travail

Bep Environnement intervient dans le coût des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Pour le travailleur qui utilise son véhicule personnel, l'intervention calculée en fonction des jours prestés est égale à celle payée par les employeurs dans le prix de l'abonnement SNCB dénommé « carte-train ». La distance à parcourir doit atteindre au minimum 5 kms.

Pour le travailleur qui se rend quotidiennement en vélo, l'employeur indemnise à concurrence du taux légal.

Pour le travailleur qui utilise les transports en commun, une intervention à concurrence de 88% du titre de transport est octroyée.

Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés dans la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé chaque année au mois de juillet.

Chèques Repas et écochèques

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas de 6.5€ par jour (intervention personnelle légale de 1.09€).

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des écochèques à concurrence de 70€.

Assurances

Les assurances souscrites en faveur du personnel de BEP Environnement sont les suivantes :

- Une assurance pension;
- Une assurance hospitalisation.

La référence aux écochèques et à l'assurance hospitalisation n'est pas reprise dans le règlement du travail. Ces octrois ont fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'Administration et d'une approbation de la tutelle spéciale d'approbation.

Dispositions spécifiques :

Les coordinateurs des recyparcs, personnel employé, bénéficient des mêmes avantages extra-légaux que le personnel du BEP. Cette décision a été prise en 2004 par les instances décisionnelles de la SIAEE de la Région Namuroise, SIAEE de l'Entre-Sambre et Meuse et SIAEE de la Famenne, Condroz, Haute-Meuse, dont les activités liées à la gestion des déchets ont été transférées vers BEP Environnement.

➤ Collecte, traitement et tri-transferts

Les dispositions pécuniaires des travailleurs de la collecte, traitement et tri-transfert sont reprises dans l'annexe 1 du règlement du travail qui fixe les règles générales en matière de rémunération. Ces dispositions ont été négociées, validées par le Conseil d'administration de BEP environnement et par la tutelle spéciale d'approbation.

Toutes les dispositions négociées au sein de la Commission Paritaire 121 sont automatiquement appliquées au sein de BEP Environnement, à condition qu'elles soient compatibles avec le statut public de l'intercommunale, et ce sans négociation au sein des instances de BEP Environnement. Cette référence est renseignée à l'article 1 du règlement du travail.

Dispositions de la CP 121 :

Traitement mensuel brut

Les relations de travail font référence aux dispositions des conventions collectives de travail ressortissant à la commission paritaire des entreprises de nettoyage et de désinfection n° 121 compatibles avec le statut public de BEP Environnement.

Pour chaque fonction, la Commission Paritaire 121 fixe un taux horaire, identique pour tous les collaborateurs occupant la même fonction et ce, quelle que soit l'ancienneté. Pour certaines fonctions, ce montant est majoré d'une prime s'insalubrité et d'intempérie.

Ces taux horaires sont indexés automatiquement le 01 janvier et le 01 juillet de chaque année en fonction de l'indice santé.

La rémunération est calculée par mois à terme échu avec un acompte pour la première quinzaine.

Prime de fin d'année

Elle correspond à 9 % des rémunérations brutes déclarées durant la période de référence à l'ONSS, majorées d'une assimilation partielle des jours de maladie de plus d'un mois pendant cette même période.

Ces modalités de calculs sont conformes à la Commission Paritaire 121

Pécule de vacances

Le collaborateur bénéficie d'un double pécule de vacances payé en avril et calculé comme suit :

7,71 % des rémunérations brutes déclarées l'année précédente à l'ONSS, majorées des rémunérations brutes pour les jours assimilés durant cette même période. (double pécule : 6,80 % et allocation complémentaire : 0,91 % total : 7,71 %)

Ces modalités de calculs sont conformes à la Commission Paritaire 121.

Frais de transport domicile-lieu de travail

Le montant pour lequel BEP Environnement intervient correspond à 85% du montant de la carte train pour le même nombre de kilomètres parcourus.

Pour le travailleur qui utilise son véhicule personnel, par jour presté, l'intervention patronale est calculée sur base d'un tableau réactualisé chaque 01 février non (suivant un tableau établi par l'IGBN). Elle équivaut à 1/5ème du coût de la carte de train hebdomadaire pour la distance correspondante limitée toutefois à l'intervention patronale dans le coût de la carte train mensuelle.

L'intervention patronale pour les transports en commun est fixée à 90 % du titre de transport.

Pour le travailleur qui se rend quotidiennement en vélo, l'employeur indemnise à concurrence de 0,22€ par kilomètre.

Prime RGPT

Une prime RGPT de 1,63 € net par jour presté est octroyée d'une part à travers les chèques-repas et d'autre part à travers un complément de salaire (net) non soumis.

Indemnités complémentaires de maladie de longue durée

Un montant de 40% de l'indemnité brute allouée par la mutuelle est octroyé aux collaborateurs à partir du premier jour du deuxième mois de maladie.

La période d'indemnisation est de maximum 6 mois pour les collaborateurs ayant une période de travail effectif d'au moins 6 mois consécutifs à partir du premier jour de maladie. La période d'indemnisation est portée à maximum 12 mois pour les collaborateurs ayant une période de travail effectif d'au moins 12 mois à partir du premier jour de maladie.

Indemnités complémentaires d'accident de travail

Un montant de 1/9^e de l'indemnité brute payée par l'assureur est octroyé aux collaborateurs à partir du premier jour du deuxième mois pour cause d'accident de travail.

La période d'indemnisation est de maximum 6 mois par accident.

Autres avantages :

Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel
L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés dans la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé chaque année au mois de juillet.

Chèques Repas et écochèques

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas de 7,33€ par jour (prorata prime RGPT de 0.83€) (intervention personnelle légale de 1.09€).

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des écochèques à concurrence de 70€.

Assurances

Les assurances souscrites en faveur du personnel de BEP Environnement sont les suivantes :

- Une assurance pension;
- Une assurance hospitalisation.

Prime de responsabilité

Une prime de responsabilité est octroyée aux chauffeurs, aux mécaniciens et aux opérateurs titulaires d'un permis C ou CE ayant une ancienneté de 15 ans au sein de l'Intercommunale.

Le montant de cette prime correspond à 3 % du brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 01 décembre de l'année qui précède et le 30 novembre de l'année à laquelle se rapporte la prime de responsabilité.

L'octroi et le montant de cette prime sont conditionnés à une bonne gestion du matériel ainsi qu'à une bonne pratique de la conduite.

Seuls les accidents avec dégâts matériels ont un impact sur l'octroi de la prime de responsabilité.

Un retrait de 1 % par accident avec ou sans tiers, en tort est opéré sur le montant de la prime.

Un retrait total de prime est effectué en cas de deux accidents pénalisants sur la période de référence.

Prime d'ancienneté

Une prime d'ancienneté, par tranches de 5 ans est octroyée aux collaborateurs et ce, à partir de 15 ans d'ancienneté.

Le montant de cette prime est calculé sur le brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 01 juillet de l'année qui précède et le 30 juin à laquelle se rapporte la prime d'ancienneté.

Le pourcentage de cette prime varie en fonction de l'ancienneté et est fixé comme suit :

* 1% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 15 et 19 ans d'ancienneté ;

* 1,50% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 20 et 24 ans d'ancienneté ;

* 2% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 25 et 29 ans d'ancienneté ;

* 3% du brut soumis pour les collaborateurs ayant 30 ans d'ancienneté et plus.

La référence aux chèques-repas, écochèques, aux assurances et aux primes spécifiques n'est pas reprise dans le règlement du travail.

Ces octrois ont fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'Administration et d'une approbation de la tutelle spéciale d'approbation.

• INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction (voir BEP)	

3. CONCLUSIONS DU COMITE DE REMUNERATION

Le Comité de Rémunération, à l'unanimité, constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du CDLD.

Le Comité de Rémunération, à l'unanimité, marque son accord

- sur le rapport rédigé en application de l'article L1523-17 du CDLD ci-dessus ;
- pour le soumettre au prochain Conseil d'Administration, en annexe au rapport de gestion.



O. GRANVILLE
Directeur, Secrétariat
Général

Votre correspondant : S. TRIFFOY, Chargé de Mission.

Responsable : O. GRANVILLE, Directeur, Secrétariat Général.

RAPPORT DE REMUNERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Article L6421 CDLD

N° BCE : 201.400.209

Intercommunale BEP ENVIRONNEMENT

Exercice 2018

A. INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES DE GESTION

➤ Informations générales

Nombre de réunions de l'Assemblée générale	2
Nombre de réunions du Conseil d'administration jusqu'au 19/06/18	2
Nombre de réunions du Conseil d'administration à partir du 20/06/18	7
Nombre de réunions du Comité de direction jusqu'au 19/06/18	8
Nombre de réunions du Comité de rémunération jusqu'au 19/06/18	2
Nombre de réunions du Comité de rémunération à partir du 20/06/18	1
Nombre de réunions du Comité d'Audit à partir du 20/06/18	1
Nombre de réunions du Comité d'Avis	3

➤ Commentaire éventuel

Un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (comité de direction et conseil d'administration), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

➤ Membres du conseil d'administration

Concernant l'exercice 2018, le rapport est adéquatement ventilé en semestre en raison de l'entrée en vigueur au 1er juillet 2018 des nouvelles dispositions en matière de rémunérations introduite par le Décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et leurs filiales ainsi que le renouvellement complet des instances effectués lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2018 en suite du décret précité.

▪ **Période allant du 1er janvier 2018 au 19 juin 2018**

Fonction	Nom et prénom	Rémunération de la période concernée	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions- nombre de présences
Président	CHINTINNE Grégory	6.348,00 €	12.704,40 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation et l'animation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et actes engageant l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	- <u>Biométhanisation</u> : Comité de Surveillance : non rémunéré - <u>Bivalor</u> : Comité de Direction : non rémunéré - <u>Copidec</u> : AG : non rémunéré - <u>Energywall</u> : Comité de Surveillance : non rémunéré - <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : AG : non rémunéré	50% - 1/2
Vice-président (voir Adminsitrateur)	Néant	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	Néant
Administrateurs Conseil d'Administration autres que Président	ABSIL Coraline	395,86 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	BERLEMONT Bruno	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	00% - 0/2
	BOUVEROUX Luc	395,86 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	BULTOT Claude	197,93 €	Jeton de présence	Néant	Néant	50% - 1/2
	BULTOT Philippe	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	00% - 0/2
	CALICE Benjamin	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	50% - 1/2
	CAPELLE Christophe	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	00% - 0/2
	CARLIER Philippe	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	50% - 1/2
	CLOSE Jean-Louis	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	00% - 0/2
	DEMANET Nathalie	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	00% - 0/2
	FRANCART Tanguy	395,86 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	GUILLITTE Bernard	197,93 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	KUMANOVA Nermin <i>(fin du mandat Vice-Présidente le 19.06.18)</i>	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	00% - 0/2
	LADOUCE René	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2

Fonction	Nom et prénom	Rémunération de la période concernée	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions-nombre de présences
Administrateurs Conseil d'Administration autres que Président	LASSEAUX Stéphane	- €	Jeton de présence	Néant	- Biométhanisation : Comité de Surveillance : non rémunéré - Bivalor : Comité de Direction : non rémunéré - Energywall : Comité de surveillance : non rémunéré	50% - 1/2
	LEDUC Albert	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	LEJEUNE Janique	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	00% - 0/2
	LEONARD Véronique	395,86 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	MABILLE Albert	395,86 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	MATERNE Max	197,93 €	Jeton de présence	Néant	Néant	50% - 1/2
	PAULET José	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	TASSIAUX Pierre	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	00% - 0/2
VAN POELVOORDE Eric	197,93 €	Jeton de présence	Néant	Néant	50% - 1/2	
Administrateurs Comité de Direction autres que Président	CALICE Benjamin	1.385,51 €	Jeton de présence	Néant	Néant	88% - 7/8
	CAPELLE Christophe	1.187,58 €	Jeton de présence	Néant	Néant	75% - 6/8
	CARLIER Philippe	1.385,51 €	Jeton de présence	Néant	Néant	88% - 7/8
	CLOSE Jean-Louis	1.187,58 €	Jeton de présence	Néant	Néant	75% - 6/8
	GUILLITTE Bernard	989,65 €	Jeton de présence	Néant	Néant	63% - 5/8
	KUMANOVA Nermin	395,86 €	Jeton de présence	Néant	Néant	25% - 2/8
	LADOUCE René	791,72 €	Jeton de présence	Néant	Néant	50% - 4/8
	LASSEAUX Stéphane	1.583,44 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 8/8
	LEDUC Albert	1.385,51 €	Jeton de présence	Néant	Néant	88% - 7/8
	MABILLE Albert	395,86 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	PAULET José	1.583,44 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 8/8
	VAN POELVOORDE Eric	197,93 €	Jeton de présence	Néant	Néant	50% - 1/2
Administrateurs Comité de Rémunération	CALICE Benjamin	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	50% - 1/2
	GUILLITTE Bernard	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	0% - 0/2
	KUMANOVA Nermin	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	0% - 0/2
	LEDUC Albert	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	100% - 2/2
Total général		21.588,61 €				

▪ **Période allant du 20 juin 2018 au 31 décembre 2018**

Fonction	Nom et prénom	Rémunération de la période concernée	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions- nombre de présences
Président	CHINTINNE Grégory	6.352,20 €	12.704,40 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation et l'animation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et actes engageant l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	- <u>Biométhanisation</u> : Comité de Surveillance : non rémunéré - <u>Bivalor</u> : Comité de Direction : non rémunéré - <u>Copidec</u> : AG : non rémunéré - <u>Energywall</u> : Comité de Surveillance : non rémunéré - <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : AG : non rémunéré	100% - 7/7
Vice-président (voir Administrateur)	Néant	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	Néant
Administrateurs Conseil d'Administration autres que Président	ABSIL Coraline	597,75 €	Jeton de présence	Néant	Néant	60% - 3/5
	BERLEMONT Bruno	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	00% - 0/7
	BOGAERTS Eric	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
	BOUVEROUX Luc	1.195,50 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 6/6
	BULTOT Claude	993,61 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 5/5
	BULTOT Philippe	1.001,53 €	Jeton de présence	Néant	Néant	71% - 5/7
	CALICE Benjamin	795,68 €	Jeton de présence	Néant	Néant	67% - 4/6
	CAPELLE Christophe	1.199,46 €	Jeton de présence	Néant	Néant	86% - 6/7
	CARLIER Philippe	993,61 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 5/5
	CARPIAUX Guy	403,78 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	DAFFE Carine	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	00% - 0/2
	DOUMONT Hugues	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	50% - 1/2
	FONTAINE Eddy	403,78 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	GUILLETTE Bernard	1.397,39 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 7/7
	HERMAN Yvon	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
KUMANOVA Nermin	803,60 €	Jeton de présence	Néant	Néant	57% - 4/7	

Fonction	Nom et prénom	Rémunération de la période concernée	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions- nombre de présences
Administrateurs Conseil d'Administration autres que Président	LASSEAUX Stéphane	1.397,39 €	Jeton de présence	Néant	- <u>Biométhanisation</u> : Comité de Surveillance : non rémunéré - <u>Bivalor</u> : Comité de Direction : non rémunéré - <u>Energywal</u> : Comité de surveillance : non rémunéré	100% - 7/7
	LEJEUNE Janique	395,86 €	Jeton de présence	Néant	Néant	29% - 2/7
	LEONARD Véronique	791,72 €	Jeton de présence	Néant	Néant	67% - 4/6
	MABILLE Albert	1.001,53 €	Jeton de présence	Néant	Néant	71% - 5/7
	MATERNE Max	1.397,39 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 7/7
	MOREAU Pierre	997,57 €	Jeton de présence	Néant	Néant	83% - 5/6
	NAOME Lionel	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
	PAULET José	1.397,39 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 7/7
	TASSIAUX Pierre	993,61 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 5/5
	THERET Jean-Marie	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	50% - 1/2
VAN POELVOORDE Eric	795,68 €	Jeton de présence	Néant	Néant	80% - 4/5	
Administrateurs Comité de Rémunération	CALICE Benjamin	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	0% - 0/1
	CARLIER Philippe	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	100% - 1/1
	GUILLITTE Bernard	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	100% - 1/1
	MOREAU Pierre	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	100% - 1/1
	PAULET José	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	100% - 1/1
Administrateurs Comité d'Audit	CALICE Benjamin	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/1
	CARLIER Philippe	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
	GUILLITTE Bernard	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
	MOREAU Pierre	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
	PAULET José	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
Total général		27.123,04 €				

- **Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.**

A = Absent

E = Excusé

P = Présent

R = Représenté

- = Pas encore administrateur ou n'est plus administrateur

▪ **Période allant du 1er janvier 2018 au 19 juin 2018**

Conseil d'Administration	7 fév	19 avril	Pourcentage de participation aux réunions-nombre de présences
ABSIL Coraline	P	P	100% - 2/2
BERLEMONT Bruno	E	E	00% - 0/2
BOUVEROUX Luc	P	P	100% - 2/2
BULTOT Claude	P	E	50% - 1/2
BULTOT Philippe	E	R	00% - 0/2
CALICE Benjamin	P	R	50% - 1/2
CAPELLE Christophe	R	R	00% - 0/2
CARLIER Philippe	P	R	50% - 1/2
CHINTINNE Grégory	R	P	50% - 1/2
CLOSE Jean-Louis	E	E	00% - 0/2
DEMANET Nathalie	E	E	00% - 0/2
FRANCART Tanguy	P	P	100% - 2/2
GUILLETTE Bernard	P	P	100% - 2/2
KUMANOVA Nermin	E	E	00% - 0/2
LADOUCE René	P	P	100% - 2/2
LASSEAUX Stéphane	P	R	50% - 1/2
LEDUC Albert	P	P	100% - 2/2
LEJEUNE Janique	R	R	00% - 0/2
LEONARD Véronique	P	P	100% - 2/2
MABILLE Albert	P	P	100% - 2/2
MATERNE Max	P	E	50% - 1/2
PAULET José	P	P	100% - 2/2
TASSIAUX Pierre	E	E	00% - 0/2
VAN POELVOORDE Eric	E	P	50% - 1/2

Comité de direction	11 janv	7 fév	15 fév	22 mars	29 mars	19 avril	17 mai	14 juin	Pourcentage de participation aux réunions-nombre de présences
CALICE Benjamin	P	P	P	P	P	R	P	P	88% - 7/8
CAPELLE Christophe	P	R	E	P	P	P	P	P	75% - 6/8
CARLIER Philippe	P	P	P	P	E	P	P	P	88% - 7/8
CHINTINNE Grégory	P	R	P	P	P	P	P	E	75% - 6/8
CLOSE Jean-Louis	P	P	P	P	E	E	P	P	75% - 6/8
GUILLITTE Bernard	R	P	P	P	P	R	E	P	63% - 5/8
KUMANOVA Nermin	R	E	E	E	E	E	P	P	25% - 2/8
LADOUCE René	P	P	E	E	P	P	E	E	50% - 4/8
LASSEAUX Stéphane	P	P	P	P	P	P	P	P	100% - 8/8
LEDUC Albert	P	P	P	P	P	P	P	R	88% - 7/8
MABILLE Albert	-	-	P	P	-	-	-	-	100% - 2/2
PAULET José	P	P	P	P	P	P	P	P	100% - 8/8
VAN POELVOORDE Eric	-	-	E	P	-	-	-	-	50% - 1/2

Comité de rémunération	29 mars	19 avril	Pourcentage de participation aux réunions-nombre de présences
CALICE Benjamin	P	R	50% - 1/2
CHINTINNE Grégory	P	P	100% - 2/2
GUILLITTE Bernard	E	R	0% - 0/2
KUMANOVA Nermin	E	E	0% - 0/2
LEDUC Albert	P	P	100% - 2/2

Comité d'avis	7 mars	6 juin	Pourcentage de participation aux réunions-nombre de présences
ADAM Raphaël	E	E	0% - 0/2
BAUDOIN Cyrille	P	E	50% - 1/2
BECHET Jacques	P	E	50% - 1/2
BLERET-DE CLEERMAECKER Sabine	P	P	100% - 2/2
BORDON Olivier	P	P	100% - 2/2
CARLIER Philippe	P	E	50% - 1/2
CHEVALIER Pascal	E	E	0% - 0/2
CLOSSET Robert	E	E	0% - 0/2
COPINE André	E	E	0% - 0/2
DE RYCKE Fabrice	E	E	0% - 0/2
DELFORGE Yves	E	E	0% - 0/2
DELPIRE Jean-Marie	E	E	0% - 0/2
DEMANET Nathalie	E	E	0% - 0/2
DEVILLE Frédéric	E	E	0% - 0/2
FALAES-VAN ROMPU Anne	E	E	0% - 0/2
GILON Christophe	P	P	100% - 2/2
GOFFIN Serge	E	E	0% - 0/2
GUILITTE Bernard	P	P	100% - 2/2
HALLET Danielle	E	P	50% - 1/2
HAVELANGE Guy	P	P	100% - 2/2
HYAT Jean	E	E	0% - 0/2
LEBOC Françoise	E	E	0% - 0/2
LEJEUNE Jean-pol	P	P	100% - 2/2
LOTTIN Claudy	P	E	50% - 1/2
MARCOLINI Nadia	P	P	100% - 2/2
MASSINON Vincent	E	E	0% - 0/2
MASSON René	E	E	0% - 0/2
MATERNE Max	P	E	50% - 1/2
MOINNET Olivier	E	E	0% - 0/2
MOREAU Frédéric	E	E	0% - 0/2
NOIRET Claudy	E	E	0% - 0/2
PAULET José	P	E	50% - 1/2
PIRLET Noëlla	P	E	50% - 1/2
REMY Marc	E	P	50% - 1/2
REVELLO Piero	E	E	0% - 0/2
ROSCHER-PRUMONT Françoise	E	E	0% - 0/2
ROSIERE Julien	E	E	0% - 0/2
TATON José	E	E	0% - 0/2
VIATOUR Luc	E	P	50% - 1/2

▪ **Période allant du 20 juin 2018 au 31 décembre 2018**

Conseil d'Administration	27 juin	12 juil	29 août	19 sept	17 oct	14 nov	19 déc	Pourcentage de participation aux réunions-nombre de présences
ABSIL Coraline	E	E	P	P	P	-	-	60% - 3/5
BERLEMONT Bruno	E	E	E	E	E	E	E	00% - 0/7
BOGAERTS Eric	-	-	-	-	-	-	P	100% - 1/1
BOUVEROUX Luc	P	P	P	P	P	P	-	100% - 6/6
BULTOT Claude	P	P	P	P	P	-	-	100% - 5/5
BULTOT Philippe	E	E	P	P	P	P	P	71% - 5/7
CALICE Benjamin	E	P	P	P	P	E	-	67% - 4/6
CAPELLE Christophe	P	E	P	P	P	P	P	86% - 6/7
CARLIER Philippe	P	P	P	P	P	-	-	100% - 5/5
CARPIAUX Guy	-	-	-	-	-	P	P	100% - 2/2
CHINTINNE Grégory	P	P	P	P	P	P	P	100% - 7/7
DAFFE Carine	-	-	-	-	-	E	E	00% - 0/2
DOUMONT Hugues	-	-	-	-	-	P	E	50% - 1/2
FONTAINE Eddy	-	-	-	-	-	P	P	100% - 2/2
GUILLITTE Bernard	P	P	P	P	P	P	P	100% - 7/7
HERMAN Yvon	-	-	-	-	-	-	P	100% - 1/1
KUMANOVA Nermin	E	E	P	E	P	P	P	57% - 4/7
LASSEAUX Stéphane	P	P	P	P	P	P	P	100% - 7/7
LEJEUNE Janique	E	P	P	E	E	E	E	29% - 2/7
LEONARD Véronique	P	P	P	P	E	E	-	67% - 4/6
MABILLE Albert	E	E	P	P	P	P	P	71% - 5/7
MATERNE Max	P	P	P	P	P	P	P	100% - 7/7
MOREAU Pierre	P	E	P	P	P	P	-	83% - 5/6
NAOME Lionel	-	-	-	-	-	-	P	100% - 1/1
PAULET José	P	P	P	P	P	P	P	100% - 7/7
TASSIAUX Pierre	P	P	P	P	P	-	-	100% - 5/5
THERET Jean-Marie	-	-	-	-	-	P	E	50% - 1/2
VAN POELVOORDE Eric	P	P	P	E	P	-	-	80% - 4/5

Comité de rémunération	29 août	Pourcentage de participation aux réunions-nombre de présences
CALICE Benjamin	E	0% - 0/1
CARLIER Philippe	P	100% - 1/1
GUILITTE Bernard	P	100% - 1/1
MOREAU Pierre	P	100% - 1/1
PAULET José	P	100% - 1/1

Comité d'audit	3 oct	Pourcentage de participation aux réunions-nombre de présences
CALICE Benjamin	E	0% - 0/1
CARLIER Philippe	P	100% - 1/1
GUILITTE Bernard	P	100% - 1/1
MOREAU Pierre	P	100% - 1/1
PAULET José	P	100% - 1/1

Comité d'avis	14 nov	Pourcentage de participation aux réunions-nombre de présences
ADAM Raphaël	E	0% - 0/1
BAUDOIN Cyrille	P	100% - 1/1
BECHET Jacques	E	0% - 0/1
BLERET-DE CLEERMAECKER Sabine	P	100% - 1/1
BORDON Olivier	P	100% - 1/1
CARLIER Philippe	E	0% - 0/1
CHEVALIER Pascal	E	0% - 0/1
CLOSSET Robert	E	0% - 0/1
COPINE André	E	0% - 0/1
DE RYCKE Fabrice	E	0% - 0/1
DELFORGE Yves	E	0% - 0/1
DELPIRE Jean-Marie	E	0% - 0/1
DEMANET Nathalie	E	0% - 0/1
DEVILLE Frédéric	E	0% - 0/1
FALAES-VAN ROMPU Anne	E	0% - 0/1
GILON Christophe	P	100% - 1/1
GOFFIN Serge	E	0% - 0/1
GUILLITTE Bernard	P	100% - 1/1
HALLET Danielle	E	0% - 0/1
HAVELANGE Guy	P	100% - 1/1
HYAT Jean	E	0% - 0/1
LEBOC Françoise	E	0% - 0/1
LEJEUNE Jean-pol	P	100% - 1/1
LOTTIN Claudy	E	0% - 0/1
MARCOLINI Nadia	P	100% - 1/1
MASSINON Vincent	E	0% - 0/1
MASSON René	E	0% - 0/1
MATERNE Max	E	0% - 0/1
MOINNET Olivier	E	0% - 0/1
MOREAU Frédéric	E	0% - 0/1
NOIRET Claudy	E	0% - 0/1
PAULET José	E	0% - 0/1
PIRLET Noëlla	P	100% - 1/1
REMY Marc	E	0% - 0/1
REVELLO Piero	E	0% - 0/1
ROSCHER-PRUMONT Françoise	E	0% - 0/1
ROSIERE Julien	E	0% - 0/1
TATON José	E	0% - 0/1
VIATOUR Luc	E	0% - 0/1

➤ **Commentaire éventuel**

Néant

B. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DU TITULAIRE DE LA FONCTION DIRIGEANTE

Fonction	Nom et prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Pas de fonction de direction (Voir BEP)	Néant	Néant	Néant
TOTAL rémunérations		0,00 €		

➤ **Commentaire éventuel**

Néant

C. LISTE DES MANDATS DETENUS PAR BEP ENVIRONNEMENT DURANT L'ANNEE 2018

Biométhanisation

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Arnould Véronique	Directrice	Non	Comité de Régulation Comité de surveillance - Expert	Non Non
Chintinne Grégory	Président	Non	Comité de Surveillance	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général	Non	Comité de Surveillance	Non
Hanquet Bernard	Agent	Non	Comité de Régulation	Non
Lasseaux Stéphane	Administrateur	Non	Comité de Surveillance	Non
Soriano Tony	Directeur	Non	Comité de Régulation	Non

Bivalor

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Arnould Véronique	Directrice	Non	Comité de Direction - Expert Comité de Régulation	Non Non
Chintinne Grégory	Président	Non	Comité de Direction	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général	Non	Comité de Direction	Non
Hanquet Bernard	Agent	Non	Comité de Régulation	Non
Lasseaux Stéphane	Administrateur	Non	Comité de Direction	Non
Soriano Tony	Directeur	Non	Comité de Régulation	Non

Copidec

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Arnould Véronique	Directrice	Oui	Conseil Administration	Non
Chintinne Grégory	Président	Oui	Non	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général	Oui	Conseil Administration	Non

EnergyWall

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Arnould Véronique	Directrice	Non	Comité de Régulation Comité de Surveillance - Expert	Non Non
Chintinne Grégory	Président	Non	Comité de Surveillance	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général	Non	Comité de Surveillance	Non
Hanquet Bernard	Agent	Non	Comité de Régulation	Non
Lasseaux Stéphane	Administrateur	Non	Comité de Surveillance	Non
Soriano Tony	Directeur	Non	Comité de Régulation	Non

La Ressourcerie Namuroise

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Arnould Véronique	Directrice	Oui	Conseil Administration Administratrice déléguée	Non Non
Chintinne Grégory	Président	Oui	Non	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général	Oui	Non	Non

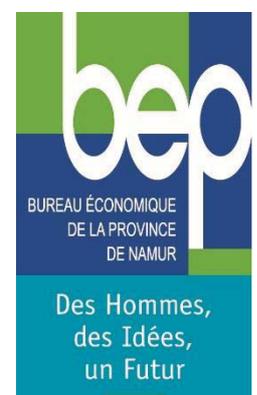
Objectif 2 (jusqu'au 24.10.2018 – Dissolution)

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Granville Olivier	Directeur	Oui	Non	Non
Gourgue Laurence	Directrice	Non	Conseil Administration	Non

Valtris

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Arnould Véronique	Directrice	Oui	Conseil Administration	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général	Oui	Non	Non
Dufey Gaëtan	Agent	Oui	Conseil Administration (suppléant)	Non

Avenue Sergent Vriethoff, 2
B-5000 NAMUR
Tél. : +32(0)81/71 71 71
Fax : +32(0)81/71 71 00
Info@bep.be
www.bep.be



Editeur responsable : Renaud Degueldre - Avenue Sergent Vriethoff, 2 - 5000 NAMUR - BEP D/2019 982 003